

ROCHEFORT OCÉAN

Communauté d'agglomération

Contrat Local de Santé

Communauté d'Agglomération Rochefort Océan



*«Existe-t-il pour l'Homme
un bien plus précieux que la Santé?»*

Socrate

Sommaire

I/ Introduction et définition générale	5
A/ Cadre réglementaire	6
B/ Les CLS	6
C/ Articulation du CLS et des politiques publiques pour la réduction des Inégalités Sociales et Territoriales de Santé (ISTS)	6
1. Articulation avec le Projet Régional de Santé (PRS) de la Nouvelle Aquitaine	6
2. Articulation avec les autres politiques publiques locales portées par la CARO et/ou ses partenaires	7
- Le Contrat de Ville (CDV).....	7
- L'Atelier Santé Ville (ASV)	7
- La Convention Territoriale Globale (CTG).....	7
- Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM).....	7
- Le plan santé du Département de Charente-Maritime	8
II/ Elaboration du CLS de la CARO.....	9
A/ contexte initial et émergence d'un projet de CLS sur le territoire de la CARO	10
1. Naissance d'une démarche santé – lutte contre la désertification médicale.....	10
2. Vers l'élaboration d'un contrat local de santé	11
3. Une rédaction du CLS freinée par la crise sanitaire 2020/2022	12
B/ Démarche de diagnostic	13
1. Un contexte partagé entre la CARO et les professionnels de santé du territoire	13
2. Diagnostic Hippocrate Développement.....	14
3. Diagnostic territorial santé de l'ORS	15
4. Veille active de la CARO sur l'offre de soin local	16
C/ Les axes structurants du CLS de la CARO	17

III/ Arborescence opérationnelle & fiches actions 18

Axe 1: Accès aux soins et offre de soins.....	19
Axe 2 : Prévention et promotion de la santé	45
Axe 3 : Promouvoir la santé mentale	56

IV/ Gouvernance et fonctionnement 66

1. Comité de Pilotage du CLS.....	67
2. Comité technique du CLS	69
3. Groupes de travail et ateliers thématiques	71
4. Evaluation du CLS.....	71
5. La coordination du CLS	71
6. Financement des actions du CLS.....	72

V/ Signataires du CLS de la CARO 73

VI/ Annexes 76

1. Délibération Conseil Communautaire de la CARO – compétence santé
2. Lettre d'engagement initial État, ARS, CARO
3. Diagnostic Hippocrate Développement
4. Diagnostic de l'Observatoire Régional de Santé
5. Cartographie médicale de la CARO

I/ Introduction et définition générale

A/ Cadre réglementaire :

Créés par la loi « Hôpital, patients, santé et territoire » de 2009, puis consolidés par la loi de « Modernisation du système de santé » de 2016 et la loi “3DS” relative à la différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification, les Contrats Locaux de Santé (CLS) sont des outils de mise en œuvre et de déploiement des politiques de santé dans les territoires de proximité. Les CLS visent des objectifs de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS).

Le projet porté sur un territoire doit être en cohérence avec les priorités et objectifs du PRS (Projet Régional de Santé) et s'articuler avec les autres dispositifs et démarches territoriales : Atelier Santé Ville (ASV),

B/ Les CLS :

Le Contrat Local de Santé est un dispositif de collaboration et de coordination entre les différents acteurs et partenaires du domaine de la santé au niveau local. Il vise à améliorer la prise en charge de la santé et du bien-être des populations dans une zone géographique déterminée. Le Contrat Local de Santé doit promouvoir une approche globale de la santé en favorisant la coopération entre les professionnels de santé, les structures médicales, les collectivités locales, les associations, et d'autres acteurs locaux. Ils abordent généralement un large éventail de questions de santé, allant de la prévention des maladies à la promotion de modes de vie sains, en passant par l'accès aux soins médicaux et à l'information sur la santé.

Les Contrats Locaux de Santé visent également à répondre à des besoins de santé spécifiques de la population locale en mettant en place des actions et des initiatives adaptées.

En résumé, un Contrat Local de Santé est un outil de collaboration multisectoriel visant à améliorer la santé et le bien-être des populations locales en identifiant et en répondant aux besoins spécifiques de la communauté.

C/ Articulation du CLS et des politiques publiques pour la réduction des Inégalités Sociales et Territoriales de Santé (ISTS) :

1. Articulation avec le Projet Régional de Santé (PRS) de la Nouvelle Aquitaine.

Le PRS Nouvelle Aquitaine est mis en place par l'ARS et coordonne l'ensemble des politiques publiques de santé sur le territoire régional.

Le présent CLS doit également se concevoir comme un outil de la mise en œuvre de ce PRS à l'échelon local. La finalité de ce projet étant l'amélioration de l'état de santé de toutes les personnes du territoire.

Cinq grandes orientations stratégiques guident la mise en place de ce PRS :

- Amplifier les actions sur les déterminants de santé et la promotion de la santé
- Promouvoir un accès équitable à la santé sur le territoire
- Renforcer la coordination des acteurs et améliorer les parcours de santé
- Soutenir et amplifier l'innovation au service de la qualité et de l'efficience du système de santé
- Renforcer la démocratie sanitaire et la place du citoyen, acteur de sa santé et du système de santé.

2. Articulation avec les autres politiques publiques locales portées par la CARO et/ou ses partenaires.

- Le Contrat de Ville (CDV)

Actuellement en phase de redéfinition le nouveau Contrat de Ville de la CARO sera signé au début de l'année 2024 et a pour vocation de définir un ensemble d'actions au profit des habitants des quartiers prioritaires pour une amélioration des conditions de vie sur ces territoires et une réduction des inégalités sociales. A ce titre le CLS s'articule avec le Contrat de Ville en termes d'amélioration des parcours de soins pour les publics les plus précaires.

- L'Atelier Santé Ville (ASV)

La coordination de L'ASV, portée jusqu'en 2019 par le CCAS de la Ville de Rochefort a été transféré au coordinateur du CLS de la CARO et ce afin de ne pas doublonner des dispositifs aux enjeux communs. Le CLS doit permettre de transformer l'ASV en un volet spécifique d'accompagnement des publics précaires et de pérenniser les actions de prévention portées directement par le CCAS.

- La Convention Territoriale Globale (CTG)

Actuellement en cours de définition, la CTG, outil de contractualisation territoriale de la CAF, a souligné l'importance de l'amélioration de l'accès aux soins, notamment pour les plus jeunes (15/25). A ce titre le CLS représente un levier significatif pour œuvrer sur cet axe.

- Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)

Le PTSM 17 constitue un dispositif de coordination supplémentaire en santé mentale et à l'échelle du département. Son but est d'assurer à chaque personne un accès et une prise en charge améliorée sur les problématiques de santé mentale. Il se décline autour des thématiques suivantes :

- Promouvoir le bien-être mental
- Prévenir la souffrance psychique et les conduites suicidaires
- Améliorer les parcours de soins avec une offre de service diversifiée et de qualité
- Améliorer l'accès et le maintien dans l'habitat

- Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi
- Améliorer la prise en charge en santé mentale des populations migrantes

Dans la perspective de la mise en place du Conseil Local de Santé Mental à l'échelle de la CARO (fiche action intégrée au CLS) les partenaires concernés s'appliqueront à intégrer les thématiques prioritaires du PTSM dans la déclinaison de leurs actions.

- Le plan santé du Département de Charente-Maritime

Voté fin 2020 par l'assemblée départementale, le « plan santé » s'est rapidement imposé comme un outil incontournable au service de l'attractivité médicale en Charente-Maritime.

Partant du constat que l'accès à la santé est une attente prioritaire des Charentais-Maritimes, le Département a souhaité accentuer sa politique de lutte contre la désertification médicale, avec des mesures fortes pour renforcer la présence territoriale des médecins.

Aides à la formation des maîtres de stage, aides à l'installation dans certaines zones, bourses d'études incitatives en échange d'une implantation durable, subventions pour la création de logements ou le rachat de cabinets médicaux... le Département a mobilisé des dispositifs souples et ciblés pour intéresser les praticiens et consolider le maillage médical existant, tout en l'étendant aux zones fragiles.

Ce plan s'adresse en premier lieu aux futurs médecins qui souhaiteraient s'installer et aux collectivités qui sont demandeuses de soutien pour maintenir et développer leur offre de soins.

Il se décline en 16 fiches actions relatives à l'installation et la formation des médecins ainsi qu'à l'accompagnement des collectivités ou structures volontaires.

II/ Elaboration du CLS de la CARO

A/ Contexte initial et émergence d'un projet de CLS sur le territoire de la CARO :

1. Naissance d'une démarche santé – lutte contre la désertification médicale :

En 2017, la collectivité est alertée par les habitants, les touristes, les curistes ou les nouveaux arrivants quant à la difficulté voire l'impossibilité d'accéder à un médecin traitant ou une simple consultation sur le territoire communal mettant ainsi en évidence le manque de médecins généralistes au niveau local. Cet état de fait préoccupant en matière d'accès au soin a incité les élus locaux à s'investir dans une démarche de réflexion visant à résoudre ces difficultés.

A cette époque, pour autant, le territoire de la CARO n'est pas identifié par l'ARS comme zone en tension d'un point de vue de sa démographie médicale, et ce, au regard des indicateurs statistiques utilisés par l'État. Il n'en reste pas moins que les éléments et observations précités révèlent un niveau de déprise médicale préoccupant pour lequel il est nécessaire d'agir rapidement.

Le lancement de cette démarche portée par la CARO ne pouvant se réaliser sans une collaboration étroite avec les acteurs locaux de santé et en premier lieu les médecins, plusieurs rencontres furent organisées afin de partager/confirmer cette problématique de démographie médicale et d'y apporter quelques premières pistes et scénari de résolution.

Ces premiers échanges entre la CARO et les médecins du territoire exerçant depuis de nombreuses années furent particulièrement riches et structurants. Ils ont ainsi permis de dégager trois axes de travail majeurs qui pourraient concourir à améliorer la situation localement :

1/ Mettre l'accent en favorisant l'accueil et la multiplication des étudiants et jeunes internes en médecine sur le territoire.

2/ Accompagner et dynamiser le développement des structures de collaborations professionnelles et de soins coordonnés.

3/ Prendre en compte les besoins spécifiques de la médecine thermale.

Les éléments de réflexions et d'observations qui ont pu mener à ces trois axes initiaux sont présentés par la suite dans la partie B/ « démarche de diagnostic ».

2. Vers l'élaboration d'un contrat local de santé :

Suite à la démarche initiée et à ces premières réflexions et orientations pour agir contre la désertification médicale, la CARO s'est naturellement tournée vers la délégation départementale de l'ARS de Charente Maritime afin d'exposer ses premiers axes de réflexion et d'envisager des solutions et actions partagées.

Alors même que le territoire communautaire n'était pas classé en zone fragile par les services de l'État, un premier diagnostic mené par le bureau d'étude Hippocrate Développement sur l'évolution de la démographie médicale venait conforter les observations faites par la Communauté d'Agglomération. Au regard de ces éléments l'ARS et la CARO ont convenus ensemble des difficultés avérées et de l'impact qu'elles pouvaient avoir en termes d'accès aux soins pour la population locale.

Afin de définir une stratégie partagée sur cette problématique d'accès aux soins et plus généralement de santé sur le territoire, l'ARS a sollicité la CARO afin qu'elle s'engage dans l'élaboration d'un contrat local de santé.

En juin 2019, trois actes forts ont marqué l'investissement de la CARO dans cette démarche :

1/ Prise de la compétence facultative supplémentaire « Santé » par délibération du Conseil Communautaire de la CARO le 23 mai 2019 (Cf : annexe 1)

2/ Signature d'une lettre d'engagement pour l'élaboration du Contrat Local de Santé de la CARO entre la Préfecture de la Charente Maritime, la Délégation Départementale ARS de Charente Maritime et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, en juin 2019 (Cf : annexe 2)

3/ Crédit d'un poste de coordinateur santé par la CARO et recrutement en juin 2019.

N.B Il est à noter que la CARO a déjà initié ou contribué à des actions concrètes, en amont de la démarche CLS, avec notamment la création de deux projets de Maison de Santé Pluri-professionnelle dès juin 2019 sur les communes de Rochefort et Tonnay-Charente. Des soirées d'accueil à destination des internes et le développement du nombre de Maîtres de Stages Universitaires étaient également déjà en cours, tout comme la réflexion sur la création d'un centre de santé polyvalent sur Rochefort portée par l'Union Mutualiste Rochefortaise.

3. Une rédaction du CLS freinée par la crise sanitaire 2020/2022 :

Après un travail de diagnostic mené conjointement entre la CARO et l'Observatoire Régionale de Santé entre septembre et décembre 2019, le diagnostic santé social du territoire fut finalisé en janvier 2020.

Alors même que la dynamique d'élaboration du CLS était correctement enclenchée, l'émergence de la crise sanitaire relative au Covid 19 en mars 2020 a de fait donné un coup d'arrêt à la rédaction du Contrat Local de Santé.

La gestion opérationnelle de cette crise sanitaire (Maison Covid 19, centres de dépistage, centres de vaccination) a fortement impacté les missions et la disponibilité du coordinateur santé.

Cependant, et toujours avec la même volonté pour la CARO de rester dans une démarche opérante, le coordinateur santé a poursuivi le déploiement des actions déjà programmées et en cours (projets de MSP, projet de Centre de Santé, accueil et logement des internes, participation au Congrès National des Généralistes Enseignants...).

Il est à noter que les services de l'ARS et plus généralement l'ensemble de la communauté locale en santé publique furent pendant les années 2020 et 2021 prioritairement investis dans la gestion de la crise sanitaire. Dès mars 2022 et la fermeture du Centre de Vaccination Rochefort Océan, l'ARS et la CARO ont convenu de relancer la démarche d'élaboration et de rédaction du Contrat Local de Santé entamé deux ans auparavant.

B/ Démarche de diagnostic

1. Un contexte partagé entre la CARO et les professionnels de santé du territoire :

Suite aux premiers échanges entre la CARO et les médecins du territoire en 2017, plusieurs éléments de diagnostics sont apparus :

1/ Les modalités de pratique des jeunes médecins évoluent fortement. Ceux-ci souhaitent travailler en équipe (projets collaboratifs et pluri-professionnels), maîtriser leur emploi du temps avec une activité à temps partiel favorisant un temps libéré pour leur vie personnelle, ne plus forcément investir dans la pierre ou être propriétaire de leurs locaux afin de favoriser leur mobilité.

2/ Il n'existe pas sur Rochefort et la CARO de structure d'exercice coordonné (type MSP) alors même que celle-ci représente un outil d'attractivité adapté aux appétences des jeunes médecins.

3/ La présence d'internes en stage sur un territoire est un vecteur significatif pour de potentielles futures installations. En effet les stages d'internat, organisés par session de six mois, permettent aux internes de découvrir au-delà de leur futur métier, un cadre de vie, une communauté de confrères et de collaborateurs, et favorise ainsi des projections personnelles et/ou professionnelles. La présence d'internes sur un territoire est directement proportionnelle au nombre de médecins Maître de Stage Universitaire (MSU) susceptibles de les accueillir.

En 2017, sur la CARO, malgré une quinzaine d'internes reçus au centre hospitalier de Rochefort, il n'existe que trois médecins MSU dans le secteur libéral. Cette capacité d'accueil des internes en médecine de ville est bien trop faible au regard des éléments précités.

4/ En ce qui concerne l'accueil des internes, outre l'internat géré par le centre hospitalier il n'existe pas à cette époque de logements dédiés pour faciliter leur venue. De surcroît, les jeunes internes apprécient particulièrement les logements organisés en colocation pour des raisons de partage, de convivialité et de réduction individuelle des charges locatives.

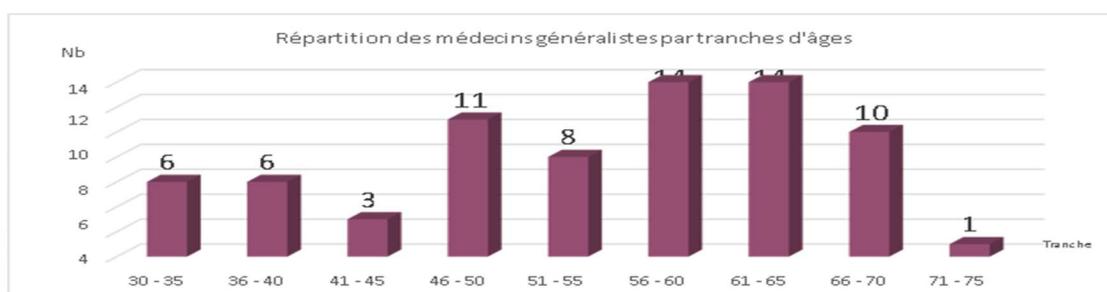
5/ La ville de Rochefort avec la présence de l'établissement thermal et un objectif de 19 000 curistes à l'année a des besoins spécifiques et importants en médecine thermale et notamment en activité salariée. Le nombre de consultations nécessaires au bon fonctionnement des thermes, couplées au manque de médecins, vient fortement impacter l'activité des médecins libéraux particulièrement sollicités pour ce type de consultation au niveau local.

6/ Au cours de ces échanges, il est aussi fait mention de l'attractivité que peut représenter un exercice salarié pour des jeunes médecins ou des médecins en fin de carrière. L'activité salariée permettant notamment la levée des contraintes administratives, la maîtrise de l'emploi du temps et un resserrement sur la seule activité de soignant. Dans cette optique, le modèle des Centres de Santé doit pouvoir être examiné et étudié localement.

2. Diagnostic Hippocrate Développement :

Suite aux points d'alertes repérés en termes de démographie médicale par la CARO sur le territoire, celle-ci a missionné le cabinet d'étude Hippocrate Développement pour une analyse plus précise sur ce point. (Intégralité de l'étude présentée en annexe 3). Un point de ce diagnostic a particulièrement retenu l'attention de la CARO sur l'évolution de sa démographie médicale, et notamment sur la prévision de départs en retraite massifs de médecins généralistes dans les cinq ans. (Cf : document ci-dessous).

La projection des besoins en nombre de médecins généralistes entre la prise en charge de la population et l'évolution de l'offre des thermes est d'environ 80 médecins en activité régulière. Les données présentées ci-dessous (carto santé 2016) sont actualisées en annexe 5



Focus sur le nombre et l'âge des médecins généralistes –



- 74 médecins généralistes recensés sur Cartosanté (2016)
- 86 médecins généralistes recensés sur ameli.fr

Données obsolètes qui ne rendent pas compte de la réalité de l'offre de soins sur le territoire.

• 54 médecins généralistes sur la CARO

73 médecins recensés dont 19 ont dépassé l'âge de légal de la retraite. Soit 54 médecins généralistes dont **17** sont à 5 ans ou moins du départ légal en retraite (62 ans)
Dans 5 ans, **37 médecins généralistes** de moins de 62 ans exerceront sur le territoire (sans nouvelles arrivées)

→ Il y a un **vrai décalage** entre les données institutionnelles et la réalité du terrain.



Ce résultat a confirmé les réflexions sur ce sujet et a également permis d'alerter les services de l'ARS sur ce point. Cet état de fait a renforcé l'initiative de la CARO à s'investir prioritairement dans une démarche de lutte contre la désertification médicale.

. Diagnostic Territorial Santé de l'ORS :

Fin 2019, afin d'initier la première étape de la constitution du CLS, l'ARS et la CARO ont missionné l'Observatoire Régional de Santé sur l'élaboration d'un diagnostic santé social à mener sur le territoire communautaire. Cette démarche de diagnostic a fait l'objet d'une analyse statistique, d'entrevue avec différents professionnels de santé pré-identifiés, ainsi que la large diffusion d'un questionnaire à l'ensemble des acteurs locaux concernés par les problématiques globales de santé. (Cf : intégralité du document présenté en annexe 4).

Les propositions présentées ci-dessous sont issues de la confrontation entre les données statistiques présentées en première partie et les enseignements tirés des enquêtes auprès des acteurs des secteurs sanitaire, médico-social et social présents sur le territoire. Elles représentent un panel large des axes qui pourraient être développés dans le CLS de la CARO. Pour autant, l'ensemble des sujets identifiés ne pourra être traité intégralement dans le CLS, et devra faire l'objet d'une priorisation.

1/ PROMOUVOIR la santé mentale, lutter contre la souffrance psychosociale et les addictions

- Travailler sur le bien-être, l'estime de soi et le développement des compétences psychosociales
- Favoriser le repérage précoce de situations de vulnérabilité par la coordination des professionnels intervenant à domicile
- Développer le repérage précoce des personnes en souffrance par les acteurs de première ligne
- Poursuivre le travail en réseau pour la prévention du risque suicidaire et la formation des acteurs
- Travailler sur l'accessibilité de l'offre de prise en charge des psychologues
- Liens/articulation avec le Plan Territorial Santé Mentale

2/ RENFORCER l'accès aux soins, à la prévention et à la promotion de la santé

- Favoriser la coopération entre les professionnels de santé, médico-sociaux et sociaux
- Favoriser l'installation de professionnels de santé (généralistes notamment) et leurs regroupements
- Développer le regroupement des professionnels de santé
- Développer/renforcer les liens et faciliter les ponts entre la médecine de ville et l'hôpital
- Améliorer la connaissance des dispositifs de soins et des acteurs ressources du territoire
- Développer le « aller-vers » et l'itinérance

- Prévenir les comportements de santé à risque et les conduites addictives, notamment le tabagisme
- Agir en faveur de la santé de tous par les activités physiques et sportives, notamment auprès des plus jeunes
- Développer la prévention des risques professionnels dans les entreprises

3/ AMÉLIORER le cadre de vie, en agissant sur les déterminants de la santé environnementale

- Innover et développer des actions en matière de mobilité notamment pour les personnes âgées isolées et les jeunes en situation de précarité
- Aménager et développer des infrastructures en alternative à la voiture
- Repérer les situations problématiques en matière de logement (insalubrité, vétusté, passoires énergétiques, logement non adapté à l'état de santé) notamment pour les personnes âgées par le biais des acteurs de première ligne (ADMR, SSIAD, médecins généralistes, CCAS, services d'aide à domicile ...)
- Réduire les expositions aux polluants (pesticides, perturbateurs endocriniens ...)

De manière transversale, chacun de ces axes devra intégrer un objectif prioritaire, celui de réduire les inégalités sociales de santé.

4. Veille active de la CARO sur l'offre de soin locale :

Afin de préserver une vision dynamique de l'offre de soins sur le territoire, la CARO mène une démarche de veille active et permanente sur ce sujet :

1/ Élaboration d'un tableau de suivi de la démographie médicale et des projections à court et moyen terme de l'activité des médecins généralistes libéraux.

2/ Une cartographie mise à jour régulièrement sur le nombre de médecins en activités ainsi que sur les projets de santé en cours. (Cf : annexe 5)

3/ Une animation de réseau favorisant les échanges et les informations entre la CARO et les professionnels de santé du territoire.

C/ Les axes structurants du CLS de la CARO

Au regard des éléments diagnostics et des actions développées depuis 2019 par la CARO et ses partenaires dans le cadre de sa démarche santé, le présent Contrat Local de Santé s'organise autour de trois axes prioritaires et structurants :



Les enjeux et les fiches actions pour chacun de ces trois axes sont présentés dans la partie 3 « Arborescence opérationnelle et fiches action »

III/ Arborescence opérationnelle & fiches action

Contrat Local de Santé de la Communauté
d'Agglomération Rochefort Océan

AXE 1

Accès aux soins et offre de soins

Fiches actions intégrées au CLS de la CARO

Projet de santé, collaborations professionnelles et soins coordonnés

1. MSP sur la commune de Rochefort
2. MSP sur la commune de Tonnay-Charente
3. Centre de santé polyvalent UMR
4. Accompagnement des professionnels de santé pour la création d'une CPTS
5. MSP Ile d'Aix
6. Partenariat CH Rochefort/CARO – Favoriser lien Ville Hôpital
7. Gestion de crise sanitaire

Faciliter et promouvoir la venue de jeunes internes sur le territoire

8. Soirée accueil des jeunes internes Inventa RO
9. Accompagnement au logement pour les jeunes internes
10. Favoriser et promouvoir la formation des MSU sur le territoire
11. Accompagnement, mise en réseau, informations
12. Participation à des congrès Enseignants

Favoriser l'installation et l'ancrage des médecins sur le territoire

13. Création et location de cabinets médicaux en médecine thermale
14. Création et location de cabinets médicaux en médecine libérale
15. Accompagnement des communes sur des projets de santé spécifiques
16. Création d'un espace de petites annonces en ligne
17. Accueillir et orienter les nouveaux médecins

Axe 1	Accès aux soins et offre de soins
Enjeux	Projet de santé, collaborations professionnelles et soins coordonnés
Fiche Action N°1	MSP sur la commune de Rochefort
Contexte	<p><i>Au lancement de sa démarche visant à lutter contre la désertification médicale la CARO s'est longuement entretenue avec les médecins libéraux locaux sur les solutions qui pourraient contribuer à rendre attractif le territoire pour l'installation et l'ancrage de nouveaux praticiens. De ces échanges ont émergé plusieurs pistes dont le modèle innovant des Maisons de Santé Pluri professionnelles. Centrées sur un projet de santé collectif et collaboratif, les M.S.P favorisent l'exercice collectif, la permanence de soins partagée, le travail à temps partiel, le partage de locaux pour le plus souvent loués aux professionnels par les collectivités, ainsi que la pluri-professionnalité de la prise en charge du patient dans son parcours de soin. L'ensemble de ces éléments concourent précisément aux nouvelles appétences des jeunes médecins quant à leurs modalités de pratiques professionnelles (ne pas travailler de manière isolée, exercer à temps partiel éventuellement, ne pas avoir à investir dans la pierre), modalités tranchant avec le modèle du cabinet de ville ou de campagne.</i></p>
Description de l'action	<p><i>Sur la commune de Rochefort, un groupe de médecins et de paramédicaux s'est constitué en juin 2019 en association de préfiguration (Collectif Santé Rochefort Champlain), et ce afin de s'investir dans l'élaboration d'un projet de santé en vue de la création d'une Maison de Santé Pluri professionnelle. Cette association a fédéré une vingtaine de professionnels (médecins généralistes, psychiatres, nutritionniste, infirmières, pharmaciens...).</i></p> <p><i>Ce projet de santé a été validé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) à l'automne 2019.</i></p> <p><i>Il y est prévu l'installation de 8 médecins généralistes, d'un médecin nutritionniste, d'un psychiatre, d'une pédiatre, de trois infirmières dans un premier temps ainsi que rapidement le recrutement de nouveaux médecins. Certains professionnels comme les pharmaciens ou les kinésithérapeutes font partie du projet de santé mais gardent leurs propres locaux. Parallèlement, ce projet de santé intègre un projet de réhabilitation immobilière porté par la Ville de Rochefort dans les locaux de l'ancienne crèche municipale. Une étude architecturale a été menée en 2020 afin que les locaux correspondent le mieux possible aux besoins et puissent s'adapter dans le temps à l'accueil de nouveaux professionnels de santé. L'arrêté officiel du permis de construire a été validé le 3 novembre 2020.</i></p> <p><i>Les travaux de réhabilitation ont débuté en janvier 2021 et les locaux ont été livrés en février 2022. Le coût d'investissement pour la Ville de Rochefort est de 1,9 millions d'euros. Ce coût sera compensé entièrement par les loyers à la charge des professionnels de santé occupants les locaux, déduction faite des subventions obtenues. Le projet immobilier comprend également la</i></p>

Description de l'action	<p>réalisation d'un studio pour le logement d'internes réalisant leur stage chez un MSU de la MSP, facilitant encore une fois l'accueil de ces étudiants localement. Par ailleurs, les professionnels investis dans le projet de santé ont déjà commencé à recruter avec succès de nouveaux professionnels désireux de s'installer sur Rochefort et au sein de la MSP, au regard de l'attractivité d'un tel projet (jeunes médecins généralistes remplaçants, pédiatres, psychiatres et sage-femme notamment). Ces professionnels sont nouveaux sur la commune et ce sont engagés dans une installation professionnelle durable.</p> <p>Cette perspective confirme que les nouveaux praticiens sont attirés par ce type de structure plutôt que par la reprise de cabinets privés isolés. La stratégie envisagée semble donc déjà porter ses fruits. En septembre 2022, l'intégralité des cabinets créés pour recevoir de nouveaux praticiens est pourvue avec la présence de 10 médecins généralistes (six nouvelles installations depuis à 2019, année de lancement du projet). Ceci vient donc confirmer l'adéquation du modèle MSP avec les critères d'installation priorisés par les jeunes professionnels de santé.</p>
Publics visés	<i>Médecins en activités</i> <i>Spécialistes</i> <i>Jeunes internes</i> <i>Nouveaux médecins</i> <i>Professionnels de santé paramédicaux</i>
Pilote de l'action	<i>Professionnels de santé</i> <i>Ville de Rochefort</i> <i>CARO</i>
Partenaires	<i>ARS</i> <i>Région</i> <i>Département</i> <i>Ville de Rochefort</i> <i>CARO</i> <i>Professionnel de santé investis dans le projet</i>
Calendrier prévisionnel	<i>De juin 2019 à février 2022</i>
Financement	<i>Etat</i> <i>ARS</i> <i>Région</i> <i>Département</i> <i>Europe</i> <i>Ville de Rochefort</i> <i>CARO</i> <i>Professionnels de santé investis dans le projet</i>
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat	<i>Nombre de nouveaux praticiens recrutés par les membres de la M.S.P</i> <i>Atteinte des objectifs du projet de santé</i>

Axe 1	Accès aux soins et offre de soins
Enjeux	Projet de santé, collaborations professionnelles et soins coordonnés
Fiche Action N°2	MSP sur la commune de Tonnay-Charente
Contexte	<p><i>Au lancement de sa démarche de lutte contre la désertification médicale la CARO s'est longuement entretenue avec les médecins libéraux locaux sur les solutions qui pourraient contribuer à rendre attractif le territoire pour l'installation et l'ancrage de nouveaux praticiens.</i></p> <p><i>De ces échanges ont émergé plusieurs pistes dont le modèle innovant des maisons de santé pluri-professionnelles. Centrées sur un projet de santé collaboratif, les M.S.P favorisent l'exercice coordonné, la permanence de soins partagés, le travail à temps partiel, le partage de locaux pour le plus souvent loués par les collectivités, ainsi que la pluri-professionalité de la prise en charge du patient dans son parcours de soin.</i></p> <p><i>L'ensemble de ces éléments concourent précisément aux nouvelles appétences des jeunes médecins quant à leurs modalités de pratiques professionnelles (ne pas travailler de manière isolée, exercer à temps partiel, ne plus investir dans la pierre), modalités tranchant avec le modèle du cabinet de ville ou de campagne.</i></p>
Description de l'action	<p><i>Dans le cadre du projet de santé porté par l'équipe de professionnels de la M.S.P de Tonnay-Charente est notamment développé la mise en place d'un dispositif de prescription médicale d'activités physiques adaptées, ce type de dispositif est nouveau et innovant sur le territoire de la CARO (cf. fiche action prescription médicale d'Activités Physiques Adaptées).</i></p> <p><i>Au regard de cette dynamique, un projet de labellisation de la M.S.P en Maison Sport Santé par les services de l'Etat, a été initié en 2021 et validée début 2023. Cette labellisation permet d'identifier et de valoriser la démarche de prescription médicale d'A.P.A sur Tonnay-Charente et contribue à son développement sur l'ensemble du territoire de la CARO.</i></p> <p><i>De la même manière que sur Rochefort, un projet de Maison de Santé Pluri professionnelle est porté par des professionnels de santé sur la commune de Tonnay-Charente.</i></p> <p><i>Celui-ci regroupe des médecins, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes, podologues et diététiciens.</i></p> <p><i>Parallèlement au Projet de Santé validé par les services de l'ARS à l'automne 2020, la commune de Tonnay-Charente s'est engagée dans la réhabilitation d'un ancien garage afin d'accueillir une partie des professionnels investis, les autres préférant garder leur cabinet ou officine pour une organisation de la MSP en multi-sites.</i></p> <p><i>La phase opérationnelle du projet de réhabilitation immobilière a été menée entre 2021 et 2023 pour une livraison à l'automne 2023.</i></p>

Publics visés	<i>Médecins en activités Spécialistes Jeunes internes Nouveaux médecins Professionnels de santé paramédicaux</i>
Pilote de l'action	<i>Professionnels de santé Ville de Tonnay-Charente CARO</i>
Partenaires	<i>Etat ARS Région Département Ville de Tonnay-Charente CARO Professionnels de santé</i>
Calendrier prévisionnel	<i>De juin 2019 à septembre 2023</i>
Financement	<i>Etat ARS Région Département Ville de Tonnay-Charente CARO Professionnels de santé</i>
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat	<i>Nombre de nouveaux praticiens recrutés par les membres de la M.S.P Atteinte des objectifs du projet de santé</i>

Axe 1	Accès aux soins et offre de soins
Enjeux	Projet de santé, collaborations professionnelles et soins coordonnés
Fiche Action N°3	Centre de Santé Polyvalent UMR
Contexte	<p><i>Les centres de santé sont des structures publiques ou privées regroupant un ensemble de professionnels de santé (médecins, spécialistes, paramédicaux) sous forme de salariat. Le tiers payant et le non-dépassement des honoraires y sont systématiquement pratiqués. Ces entités ont pour double vocation de s'adresser aux publics les plus précaires et à opérer dans une logique de proximité.</i></p> <p><i>Ce type de structure est complémentaire aux projets déjà engagés sur la ville de Rochefort (MSP) et doit permettre d'accompagner davantage le territoire dans la lutte contre la désertification médicale. En effet, le statut de salarié, la levée des contraintes administratives et la collaboration professionnelle sont des éléments qui participent de l'attractivité de la ville pour la venue de nouveaux médecins et autres professionnels de santé.</i></p> <p><i>Après plusieurs échanges, l'Union Mutualiste Rochefortaise s'est portée volontaire auprès de la CARO pour s'engager dans ce type de projet, bénéficiant déjà d'une expérience significative dans la gestion d'un Centre de Santé dentaire.</i></p>
Description de l'action	<p><i>Afin de transformer le Centre de Santé Dentaire existant en Centre de Santé Polyvalent pour y accueillir plusieurs médecins généralistes salariés, l'UMR s'est investie dans la rédaction d'un nouveau projet de santé qui a reçu la validation de l'ARS en décembre 2020. Suite à la validation de ce projet de santé, l'UMR s'est engagée dans une double phase de recrutement de médecins généralistes salariés et de réhabilitation de locaux adaptés en cabinet médical pour les y installer. Le recrutement de médecins est en cours, ainsi que d'autres professionnels de santé pour compléter l'offre de soins (Sage-femme, IPA...).</i></p> <p><i>Un premier médecin alors retraité et ayant participé au centre de vaccination porté par la CARO a été orienté par celle-ci vers l'UMR.</i></p> <p><i>Recruté en avril 2022, il travaille actuellement 3 jours par semaine et représente un recrutement "pilier" pour l'accueil de nouveaux médecins au sein de ce centre de santé.</i></p> <p><i>Ce premier recrutement est complété par un second en septembre 2023 d'une médecin généraliste présente quatre jours par semaine.</i></p> <p><i>Il est à noter que l'Union Mutualiste Rochefortaise a été soutenue financièrement en 2023 par le Département de Charente Maritime, dans le cadre de son Plan Santé et au titre d'une « aide au fonctionnement des centres de santé en médecine générale ».</i></p>

Publics visés	<i>Nouveaux médecins Médecins retraités ou en fin de carrière</i>
Pilote de l'action	UMR
Partenaires	CARO ARS <i>Ville de Rochefort</i>
Calendrier prévisionnel	<i>De décembre 2020 à avril 2022</i>
Financement	UMR ARS CARO <i>Département</i>
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat	<i>Nombre de nouveaux médecins recrutés en salariat Augmentation du volume de consultations disponibles localement Pérennisation du fonctionnement du Centre de Santé Polyvalent</i>

Axe 1	Accès aux soins et offre de soins
Enjeux	Projet de santé, collaborations professionnelles et soins coordonnés
Fiche Action N°4	Accompagnement des professionnels de santé pour la création d'une CPTS
Contexte	<p>Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) sont des dispositifs de collaborations professionnels locaux qui doivent concourir à l'amélioration des soins coordonnés.</p> <p>Leur création est impulsée par la CPAM et l'ARS et reste à l'initiative opérationnelle des professionnels de santé d'un territoire.</p> <p>En mai 2022 l'ARS et la CPAM ont sollicités directement la CARO pour redynamiser cette démarche auprès du réseau des praticiens locaux, et ce notamment en l'absence d'accompagnement de droit commun présent sur d'autres territoires (AGORA LIB).</p> <p>En 2019 la CARO avait déjà attiré l'attention de la CPAM et de l'ARS sur la nécessité que ce dispositif soit articulé avec cohérence et pertinence avec les travaux engagés dans sa démarche santé, notamment à travers l'élaboration du CLS en cours.</p>
Description de l'action	<p>Suite à la sollicitation de l'ARS et de la CPAM auprès du coordinateur santé de la CARO pour relancer une dynamique locale sur l'émergence d'une CPTS, la CARO a pris contact avec un médecin qui avait déjà manifesté son intérêt et sa motivation à participer à ce travail, et l'a orienté vers des professionnels de santé intéressés.</p> <p>La CARO a mis à disposition de ces professionnels les équipements, les diagnostics, et organisé conjointement avec la CPAM les premiers groupes de travail et de réflexion.</p> <p>Dans son expertise de connaissance des dispositifs locaux et des réseaux de professionnels, la CARO s'est particulièrement investit dans cette première phase de construction.</p> <p>Calendrier de création de la CPTS Rochefort Océan :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redynamisation de la démarche par la CARO en juin 2022 - Constitution d'un groupe de travail accompagné par la CARO en septembre 2022 - Organisation d'une soirée de présentation publique le 24 janvier 2023 à l'ensemble des professionnels de santé du territoire - Signature de la lettre d'intention (ARS, CPAM, MSA) et création officielle de la CPTS Rochefort Océan le 13 juin 2023 - Recrutement d'une coordinatrice de la CPTS septembre 2023 - Élaboration du projet de santé de la CPTS novembre 2023 février 2024 <p>La CARO sera particulièrement vigilante sur la qualité de l'articulation des objectifs de la CPTS avec ceux définis et développée dans le CLS</p> <p>Il est à noter que l'arrivée d'une nouvelle référente Départementale pour l'association AGORA'LIB chargée d'accompagner les professionnels de santé dans la création des CPTS a permis un accompagnement opérationnel d'une forte plus-value pour l'émergence d'une CPTS sur le territoire de la CARO.</p>

Publics visés	<i>Professionnels de santé du territoire de la CARO (Libéraux et Hospitaliers). Structures de santé de manière générale.</i>
Pilotes de l'action	<i>Professionnels de santé investis dans la démarche, accompagnés par la CARO, la CPAM et l'association AGORA' LIB</i>
Partenaires	<i>Professionnels de santé CARO CPAM ARS AGORA'LIB</i>
Calendrier prévisionnel	<i>Finalisation projet de santé en février 2024</i>
Financement	<i>CPAM ARS</i>
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat	<i>Création de la première CPTS Rochefort Océan Pertinence des axes de travail choisis en complémentarité des dispositifs déjà existants localement (démarche santé CARO, CLS CARO, projet de santé des MSP, projet hospitalier....) Nombre d'acteurs de la santé mobilisés Amélioration significative du parcours de soins des patients sur le territoire (notamment dans le lien ville/hôpital)</i>

Axe 1	Accès aux soins et offre de soins
Enjeux	Projet de santé, collaborations professionnelles et soins coordonnés
Fiche Action N°5	MSP sur l'Île d'Aix
Contexte	<p>Depuis les années 80, des médecins libéraux se sont succédé sur l'Île. Tous ont vécus les mêmes difficultés :</p> <p>Le faible revenus engendrés et les contraintes de la vie insulaire, en 2014 un médecin généraliste retraité et résident sur l'Île acceptait un engagement de 5 années avec le soutien de l'ARS, créant un secteur supplémentaire sur le secteur de la Charente Maritime et formalisant ainsi la permanence des soins la nuit et les weekends pour les résidents de l'île d'Aix.</p> <p>En 2017, une première réflexion a été menée pour la création d'une MSP sans pour autant aboutir, en 2020 et après en avoir échangé de nouveau avec les services de l'ARS la municipalité a pu se réengager dans ce projet.</p> <p>En 2022, suite à la création d'une association portée par plusieurs professionnels de santé (un médecin urgentiste, deux IDE, un kinésithérapeute, une orthophoniste, un dentiste) un projet de santé a été déposé et a reçu l'agrément de l'ARS.</p> <p>Malheureusement le médecin urgentiste jusqu'ici fortement impliqué a dû cesser son activité en 2023.</p> <p>Les besoins en offres de soins de premiers recours sont très différents l'été en raison de l'afflux touristique et nécessite un renfort conséquent.</p> <p>Si une solution intermédiaire a pu être trouvée pour la saison estivale 2023 avec la venue d'un médecin durant quatre mois, il reste à pérenniser cette offre de soins tout au long de l'année et en faveur des habitants de l'Île d'Aix.</p>
Description de l'action	<p>A l'Île d'Aix, comme sur tous les territoires insulaires similaires, par leur nombre d'habitants, par les contraintes liées aux transports maritimes et la forte saisonnalité, la question de l'accessibilité à la santé se pose différemment que sur le continent et oblige la recherche de solutions adaptées et innovantes.</p> <p>En décembre 2021 les députés ont adopté un texte de loi (loi 3DS, N°4721) concernant les territoires insulaires et la spécificité de l'organisation des soins qui doivent s'y déployer.</p> <p>Les objectifs de cette MSP sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conforter et pérenniser l'offre de soins existante - Proposer des consultations de spécialistes (en consultation sur place ou en télé expertise) - Améliorer les conditions d'exercices des professionnels de la santé, médicaux et paramédicaux. - Faciliter les parcours de soins et de santé (prévention / soins /accompagnement médico-social). - Conduire des actions de prévention - Offrir aux patients un espace de santé aux normes d'aujourd'hui

Description de l'action	<p><i>Le bâtiment retenu pour accueillir la future MSP est en ancien logement d'une surface d'environ 115m2, idéalement situé dans le bourg, à proximité de la zone d'atterrissement de Dragon 17 et du centre de première intervention des sapeurs-pompiers.</i></p> <p><i>Les travaux de réhabilitation sont programmés pour la fin de l'année 2023 pour une livraison en 2024.</i></p> <p><i>Ce projet a vocation à rester ouvert à tout acteur de santé intervenant dans la prise en charge des patients de la structure notamment des spécialistes résidents secondaires sur l'Ile d'Aix.</i></p> <p><i>Une activité de pro-pharmacie est également prévue au sein de cette MSP afin de garantir un accès immédiat au traitement prescrit et ainsi éviter l'évacuation systématique des patients.</i></p> <p><i>L'organisation de la continuité des soins prendra en compte des contraintes locales de saisonnalité afin d'adapter au mieux l'offres des soins en fonction des besoins (trois périodes de fonctionnement : basse saison, haute saison, vacances scolaires).</i></p>
Publics visés	<i>Habitants permanents de l'Ile d'Aix, touristes et résidents saisonniers</i>
Pilote de l'action	<i>Commune de l'Ile d'Aix</i>
Partenaires	<i>CARO ARS Professionnels de santé investis</i>
Calendrier prévisionnel	<i>Démarrage des travaux fin 2023 - livraison en 2024</i>
Financement	<i>Etat Région Département CARO Commune de l'Ile d'Aix</i>
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat	<i>Pérennisation d'une offre de soins adaptés sur l'Ile d'Aix Nombre de professionnels de santé exerçant au sein de la MSP</i>

Axe 1	Accès aux soins et offre de soins
Enjeux	Projet de santé, collaborations professionnelles et soins coordonnés
Fiche Action N°6	Partenariat CH Rochefort/CARO
Contexte	<p>Dès le début de son investissement dans une démarche santé globale, la CARO s'est naturellement rapprochée du CH de Rochefort, afin de partager avec l'établissement la pertinence de sa démarche et dans le même temps se rendre disponible pour le déploiement d'actions pour lesquelles elle pourrait être facilitatrice au regard de ses compétences. Dans ce cadre, plusieurs thématiques font l'objet de partenariats ponctuels ou réguliers entre le CH de Rochefort et la CARO.</p>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Le CH de Rochefort et la CARO sont partenaires dans l'accueil des internes sur le territoire (invitation de la CARO sur le CH aux réunions d'accueil des internes hospitalier, invitation du CH sur la CARO aux soirées Inventa Ro, veille partenariale sur les conditions d'accueil des internes notamment en termes de logement) ... - Mise à disposition régulière d'espaces et d'équipements sur la CARO au CH de Rochefort pour des réunions ou conférences thématiques portées par le CH et qui ont vocation à s'adresser aux professionnels de santé de ville (conférence TCA, conférence prévention AVC, réunions professionnelles thématisées...) - Dans le cadre de la crise sanitaire et de la stratégie de vaccination COVID 19 durant l'année 2021, le CH de Rochefort a été d'un fort soutien et d'un conseil opérationnel pour le fonctionnement du Centre de Vaccination Rochefort Océan (gestion des déchets DASRI, prêt de matériel et équipement médical, veille partenariale sur les stratégies et les organisations...) - En 2021 le CH et la CARO ont fait le même constat sur la carence de spécialistes en ville comme à l'hôpital. Dans ce cadre ils envisagent de mener à moyen terme des actions communes afin de favoriser une attractivité territoriale globale pour attirer ce type de professionnels. - La direction du CH et la CARO sont également en relation régulière sur des thématiques relevant du lien ville hôpital (sollicitation du réseau de médecins retraités pour des besoins de renforts de permanences de soins par exemple).

Description de l'action	<p>- La CARO fait également partie du comité de pilotage de la PASS et participe à l'évaluation et au suivi de son fonctionnement depuis 2020. Afin de faciliter l'accès aux consultations à des publics précaires présentant notamment des difficultés de mobilités, la CARO finance une centaine de tickets de bus annuellement afin de favoriser la liaison ville / CH de Rochefort.</p> <p>Les professionnels de santé de la PASS ont souligné l'effet très significatif de cette aide dans l'accès aux soins pour les plus fragiles et souhaitent fortement que cet accompagnement se poursuive dans les années à venir.</p> <p>- Avec le souci d'un lien ville / hôpital à favoriser, la direction du CH de Rochefort a également souhaité intégrer des médecins de ville en exercice de soins coordonnés (MSP Rochefort, CPTS Rochefort Océan, eux-mêmes accompagnés par la CARO) au sein de son conseil de surveillance.</p>
Publics visés	<p><i>Professionnels de santé du CH</i> <i>Professionnels de santé de ville</i> <i>Internes hospitaliers et ambulatoires</i></p>
Pilote de l'action	CARO CH
Partenaires	CARO CH
Calendrier prévisionnel	Annuel, ponctuel ou régulier selon les actions
Financement / Enjeux	Mise à disposition de ressources locales sur la CARO au CH de Rochefort
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat	<p><i>Qualité du lien institutionnel et partenarial entre le CH de Rochefort et la CARO</i></p> <p><i>Efficacité opérationnelle des actions menées conjointement</i></p> <p><i>Amélioration interprofessionnelle du lien ville hôpital dans l'organisation locale du parcours de soin du patient.</i></p>

Axe 1	Accès aux soins et offre de soins
Enjeux	Projet de santé, collaborations professionnelles et soins coordonnés
Fiche Action N°7	Gestion de crise sanitaire
Contexte	<p>Dès les premiers jours de l'émergence de la crise sanitaire relative à l'apparition du COVID 19 en mars 2020, la CARO s'est mobilisée sans attendre afin d'accompagner la stratégie des pouvoirs publics via l'ARS. Après avoir initié les maisons COVID 19 (lieux de consultations décentralisés des cabinets de ville), créé des centres de dépistage en partenariat avec les laboratoires privés, en janvier 2021, la CARO a été sollicité par l'Etat pour créer et coordonner un centre de vaccination à destination des habitants du territoire.</p>
Description de l'action	<p>Le centre de vaccination Rochefort Océan a été un des premiers du Département à ouvrir ses portes le 18 janvier 2021. Situé dans un premier temps au Palais des Congrès de Rochefort (janvier à octobre 2021) puis par la suite dans l'ancienne école maternelle de la Galissonnière (novembre 2021), le Centre de Vaccination Rochefort Océan a permis après plus de 11 mois de fonctionnement de réaliser plus de 65 000 injections, et près de 32 000 schémas vaccinaux complets ; participant ainsi de manière significative, à la vaccination générale de la population.</p> <p>Son organisation a nécessité la mobilisation continue de plus de 50 médecins, 100 infirmiers, 50 bénévoles de la Croix Rouge et du Don du Sang, des pharmaciens, des professionnels de l'ARS, du groupe hospitalier de Rochefort-La Rochelle, sans compter bien sûr sur la forte implication des agents du CCAS, de la CARO et de la Ville de Rochefort. Le financement pour le fonctionnement de ce centre a été soutenu par l'ARS via le Fonds d'Intervention Régional.</p> <p>1/ Valoriser l'expérience</p> <p>Depuis le premier jour de l'ouverture de son centre de vaccination, la CARO a conservé la totalité des flacons de vaccins utilisés et ce jusqu'au dernier jour de son fonctionnement ; chaque flacon étant répertoriés et classés en fonction de la date précise de son injection. Ce lot sauvegardé représente une quantité de plus de 10 000 flacons utilisés. Afin de témoigner de cette période particulièrement intense et marquante pour la population comme pour les services et personnels investis, la CARO souhaite faire appel au concours d'un artiste pour transformer ce lot de 10 000 flacons en œuvre symbolique ou de témoignage.</p> <p>A ce sujet un premier contact a été pris avec les services de la DRAC et de l'ARS afin de donner vie à ce projet.</p> <p>2/ Déduire de l'expérience du Covid 19 une méthode de gestion de crise</p>

Publics visés	<i>Habitants du territoire communautaire et départemental</i>
Pilote de l'action	<i>CARO ARS</i>
Partenaires	<i>ARS Ville de Rochefort Professionnels de santé du territoire (médecins, IDE, pharmaciens, CPAM, CCAS, association de la Croix Rouge, association du Don du Sang, laboratoires) GHTA 17</i>
Calendrier	<i>De mars 2020 à mars 2022</i>
Financement	<i>ARS CARO</i>
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat	<i>Taux de vaccination de la population sur la CARO Forte mobilisation des professionnels de santé du territoire en confiance et en solidarité avec les services de la CARO</i>

Axe 1	Accès aux soins et offre de soins
Enjeux	Faciliter et promouvoir la venue des jeunes internes sur le territoire
Fiche Action N°8	Organisation de soirées d'accueil des jeunes internes : Inventa Ro
Contexte	<i>Sur le territoire de la CARO chaque semestre une vingtaine d'internes hospitaliers et une quinzaine d'internes en médecine de ville viennent réaliser leur stage.</i>
Description de l'action	<p><i>Afin que ces étudiants en médecine puissent éventuellement projeter une future installation sur le territoire, la CARO organise des soirées d'accueil et de découverte de son territoire auprès de ces jeunes internes avec la présence des élus, des MSU et des professionnels de santé partenaires. Au-delà de la simple opportunité d'installation il s'agit de présenter un territoire du bien-vivre afin de susciter des projections professionnelles et personnelles d'installation.</i></p> <p><i>Ces soirées, de par leur caractère également convivial, sont fortement appréciées par les Internes ainsi que les professionnels de santé locaux qui y sont associés. Elles favorisent les échanges, l'interconnaissance des projets et activités de chacun, la constitution de réseaux et participe ainsi à l'animation globale de la communauté des médecins MSU du territoire.</i></p>
Publics visés	<i>Jeunes Internes en Médecine en stage sur le territoire de la CARO</i>
Pilote de l'action	<i>Service Développement de la Santé sur le Territoire CARO</i>
Partenaires	<i>Centre Hospitalier de Rochefort MSU du territoire Structures et professionnels de santé locaux Musée de l'Ancienne École de Médecine Navale</i>
Calendrier prévisionnel	<i>Bi annuel début juin et début décembre</i>
Financement	<i>CARO</i>
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat	<i>Nombre d'internes et professionnels de santé présents Ajustement et re priorisation dans la qualité de l'accueil des internes sur le territoire</i>
Perspectives	<i>Ouvrir ces soirées d'accueil aux jeunes médecins remplaçants du territoire</i>

Axe 1	Accès aux soins et offre de soins
Enjeux	Faciliter et promouvoir la venue des jeunes internes sur le territoire
Fiche Action N°9	Accompagnement au logement pour les jeunes internes
Contexte	<i>Les jeunes internes sur la CARO, notamment en médecine de ville peuvent être confrontés pour certains à des difficultés pour se loger durant les 6 mois de leur stage d'internat, notamment au regard de la tension local en logement temporaire.</i>
Description de l'action	Afin de palier à ces éventuelles difficultés la CARO a réhabilité un appartement de 100 m ² en une colocation de 3 chambres, ainsi qu'un studio. Ces logements sont mis à disposition des internes via le C.R.P.I.M.G à des loyers particulièrement attractifs : 150€ la chambre double 100€ la chambre simple 170€ le studio <i>Ce dispositif vient s'inscrire en complémentarité des actions locales favorisant la venue des Internes sur territoire de la CARO.</i>
Publics visés	<i>Internes en médecine du secteur ambulatoire</i>
Pilote de l'action	<i>Service Développement de la Santé sur le Territoire CARO</i>
Partenaires	<i>C.R.P.I.M.G (syndicat des internes picto charentais) MSU du territoire CCAS Ville de Rochefort</i>
Calendrier prévisionnel	<i>Rotation tous les 6 mois à chaque nouvelle session de stage (1er mai et 1er novembre)</i>
Financement / Enjeux	<i>CARO CCAS</i>
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat	<i>Nombre de locataires à chaque nouvelle session Niveau de satisfaction des internes logés</i>

Axe 1	Accès aux soins et offre de soins
Enjeux	Faciliter et promouvoir la venue des jeunes internes sur le territoire
Fiche Action N°10	Favoriser et promouvoir la formation des MSU sur le territoire
Contexte	Afin d'augmenter la venue et la présence d'internes en médecine général sur le territoire communautaire, et après en avoir échangé avec les médecins de la CARO, il a été conclu en 2018, au regard de la carence locale de M.S.U, de la nécessité d'inciter les médecins généralistes à s'engager dans une formation afin de devenir maître de stage et ainsi accroître significativement la venue d'interne sur la CARO.
Description de l'action	<i>Incitation par les MSU existants aux autres médecins à devenir MSU et organiser des formations relatives</i>
Publics visés	Médecins généralistes de la CARO
Pilote de l'action	Médecins formateurs de MSU et Collège National des Généralistes Enseignants (CNGE)
Partenaires	Département Médecins CARO Collège National des Généralistes Enseignants (CNGE)
Calendrier prévisionnel	Annuel
Financement	CNGE Département
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat	Nombre de nouveaux MSU sur la CARO par an / Nombre total actuel : 18 + 15 sur les quatre dernières années

Axe 1	Accès aux soins et offre de soins
Enjeux	Faciliter et promouvoir la venue des jeunes internes sur le territoire
Fiche Action N°11	Accompagnement mise en réseau information
Contexte	<i>De par les actions menées par la CARO pour faciliter la venue des jeunes internes sur le territoire (fiches actions n°7-8-9-11), celle-ci s'est retrouvée fortement identifiée par les jeunes internes comme une structure ressource sur le territoire, en terme d'accompagnement ou d'orientation plus globale.</i>
Description de l'action	<p><i>Dans le cadre de ces contacts avec les internes, la CARO est parfois sollicitée à différents niveaux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande des internes pour la diffusion d'études ou de questionnaires au réseau des médecins et professionnels de santé locaux. - Pour les internes en fin d'internat sollicitation sur les possibilités d'installation, structures existantes, projet en cours et aide à l'installation - Orientation de la CARO vers les aides et bourses octroyées par le Département dans le cadre de son plan santé
Publics visés	<i>Internes en médecine du secteur ambulatoire et hospitalier</i>
Pilote de l'action	CARO
Partenaires	<i>Réseau des professionnels de la santé de la CARO Département</i>
Calendrier prévisionnel	<i>Annuel en fonction des demandes</i>
Financement	<i>CARO – Temps agent</i>
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat	<i>Nombre d'internes accompagnés Type d'accompagnement Plus-value de l'accompagnement</i>

Axe 1	Accès aux soins et offre de soins
Enjeux	Faciliter et promouvoir la venue des jeunes internes sur le territoire
Fiche Action N°12	Participation au Congrès National des Généraliste Enseignants
Contexte	<i>Afin d'accroître sa visibilité et son attractivité territoriale la CARO loue un espace de stand au côté du Conseil Départemental de la Charente Maritime lors de l'organisation annuelle du CNGE.</i>
Description de l'action	<i>Ce stand est l'occasion d'une action de promotion territoriale ainsi que d'une information sur les démarches menées par la CARO dans sa lutte contre la désertification médicale</i>
Publics visés	<i>MSU Jeunes internes en médecine</i>
Pilote de l'action	<i>CARO</i>
Partenaires	<i>CNGE MSU Internes du territoire Service de communication Conseil Départemental 17</i>
Calendrier prévisionnel	<i>1 fois par an selon la pertinence géographique du lieu d'organisation du congrès</i>
Financement / Enjeux	<i>CARO</i>
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat	<i>Nombre de contacts réalisés sur place Niveau de connaissance de la démarche santé menée par la CARO au niveau national</i>

Axe 1	Accès aux soins et offres de soins
Enjeux	Favoriser l'installation et l'ancrage des médecins sur le territoire
Fiche Action N°13	Création et location de cabinets médicaux en médecine thermale
Contexte	<p>L'activité thermale et l'accueil de curistes sont une spécificité du territoire Rochefortais.</p> <p>Avec un volume de 19 000 curistes à l'année, cette fréquentation représente un nombre de consultations en médecine thermale très important (57 000 consultations à l'année/ 3 consultations obligatoires sur une cure de 3 semaines).</p> <p>Cette nécessité de prise en charge de patients/curistes impacte très fortement le volume de consultations disponibles sur le territoire. En effet si les établissements thermaux peuvent salarier des médecins depuis 2019, ce n'est actuellement pas suffisant pour répondre à cette demande, ayant pour effet de reporter cette carence sur les médecins généralistes libéraux de ville et impactant ainsi plus encore le volume de consultations disponibles en soins primaires.</p> <p>L'établissement thermal reste en difficulté sur ces recrutements, ainsi que sur l'installation physique des médecins, les thermes ne disposant pas suffisamment de locaux adaptés pour installer ces professionnels de santé salariés.</p>
Description de l'action	Afin de favoriser l'installation de ces médecins salariés de l'établissement thermal, la CARO a investi dans la réhabilitation de locaux afin de créer 4 cabinets en vue de les louer aux thermes, leur donnant ainsi la possibilité de faciliter des recrutements et de disposer de locaux disponibles et adaptés pour l'installation de leurs médecins. En juillet 2023, les 4 cabinets disponibles sont pourvus et occupés par des médecins recrutés.
Publics visés	Médecins salariés des thermes
Pilote de l'action	CARO, Etablissement thermal, Ville de Rochefort
Partenaires	Etablissement thermal, Ville de Rochefort
Calendrier prévisionnel	Cabinet en cours d'utilisation tout au long de l'année
Financement / Enjeux	CARO / Établissement Thermal Eviter la vacance de ces cabinets
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat	Niveau d'occupation des 4 cabinets Pérennisation de l'installation des médecins salariés

Axe 1	Accès aux soins et offres de soins
Enjeux	Favoriser l'installation et l'ancrage des médecins sur le territoire
Fiche Action N°14	Création et location de cabinets médicaux en médecine libérale
Contexte	<p><i>La CARO est régulièrement sollicitée dans le cadre de projets d'installation de médecins pour une activité libérale, les jeunes médecins ayant de moins en moins de motivation à investir dans la pierre.</i></p> <p><i>Aussi, il apparaît de manière générale, que la location de cabinet "clé en main" semble aujourd'hui mieux correspondre aux nouvelles appétences d'installation et de pratique des jeunes médecins nouveaux arrivants ou même des médecins retraités qui ne souhaiteraient pas réinvestir dans l'acquisition de leurs propres locaux.</i></p>
Description de l'action	<p><i>Afin de répondre à ces nouvelles modalités d'installation et avec l'ambition d'être très réactif dans l'opportunité de faire s'installer de nouveaux médecins sur le territoire, la CARO a investi dans la réhabilitation de locaux afin de créer 3 cabinets médicaux.</i></p> <p><i>Ces cabinets médicaux sont disponibles à la location aux médecins généralistes libéraux qui en feraient la demande, pour une période transitoire.</i></p> <p><i>Ils représentent un outil facilitant l'installation et permettant une réactivité lorsque la CARO est sollicitée sur ce point. Ils apportent également une solution intermédiaire pour des installations à long terme dans d'autres structures (cabinets de groupe, M.S.P...) dans l'attente de la finalisation de ceux-ci.</i></p>
Publics visés	Médecins généralistes en activité libérale
Pilote de l'action	CARO
Partenaires	Ville de Rochefort
Calendrier prévisionnel	<i>Cabinets en location tout au long de l'année avec bail reconductible annuellement</i>
Financement	CARO
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat	Niveau d'occupation des 3 cabinets Nombre d'installations pérennisées sur le territoire

Axe 1	Accès aux soins et offres de soins
Enjeux	Favoriser l'installation et l'ancrage des médecins sur le territoire
Fiche Action N°15	Accompagnement des communes sur des projets de santé spécifiques
Contexte	<p>Depuis 2019, des réflexions en termes de lutte contre la désertification médicale sont en cours sur les communes du territoire notamment celles de Sud-Charente de la CARO à typologie plus rurale.</p> <p>La démographie médicale de ces communes présente un nombre de médecins susceptibles de partir à la retraite dans les 5 années à venir.</p> <p>A ce titre, à l'initiative des communes et avec l'accompagnement de la CARO, plusieurs projets (installation de nouveaux médecins, réhabilitation immobilière ou rachat de cabinet, projets de santé collaboratifs) sont en cours de réflexion et/ou de réalisation notamment sur les communes d'Échillais, Saint-Agnant, Soubise et Port Des barques.</p>
Description de l'action	<p>Les solutions pour lutter contre la désertification médicale en secteur rural et les actions qui en découlent sont protéiformes et doivent en permanence et avec agilité s'adapter au contexte local.</p> <p>Le modèle d'un médecin présent sur chaque petite commune d'un territoire semble aujourd'hui difficile à tenir.</p> <p>Les communes seules sont en difficultés pour présenter des solutions pérennes. La CARO, suite à échange avec l'ARS, souligne l'importance d'une vision pluri communale dans la recherche de solutions.</p> <p>La CARO a notamment travaillé avec les services de l'ARS sur la définition de bassins de vie pertinents pour le développement d'actions pluri communales (ex : bassin Échillais / Saint-Agnant, bassin Soubise / Port Des Barques).</p> <p>Dans ce cadre, la CARO accompagne les communes qui la sollicitent pour trouver les solutions les plus adaptées aux problématiques locales et aux capacités des communes concernées : dimensionnement, financement de projet de réhabilitation ou de rachat de cabinets, rencontre de l'ensemble des professionnels de santé, possibilité de collaborations professionnelles visant à aboutir à des exercices coordonnés (par exemple M.S.P).</p>

Description de l'action	<p><i>Si certains projets rentrent dans le champ d'une labellisation par les services de l'ARS et peuvent bénéficier d'aides publiques (exemple : MSP), d'autres prennent des formes plus singulières et ne rentrent pas dans ce champ. Pour autant, les solutions qu'ils proposent peuvent particulièrement être adaptées au contexte et aux besoins locaux en matière d'accès aux soins pour les habitants et d'attractivité territoriale pour de nouvelles installations.</i></p> <p><i>Aussi, face à cet état de fait, la CARO a voté un fonds de concours à l'intention des communes membres pour pouvoir accompagner financièrement ces projets structurant en complémentarité des autres aides publiques disponibles (ex : Département)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>. Pour exemple, la CARO soutient :</i> <i>- La création d'ensemble d'un pôle santé sur Échillais</i> <i>- Un projet de rachat et de création de cabinets sur Soubise</i> <i>- Un projet de rachat et de réhabilitation de cabinets sur Port des Barques</i> <i>- Un soutien au projet spécifique de MSP sur l'Ile d'Aix</i> <p><i>Ce fonds de concours ne peut excéder un montant de 50 000€ par projet</i></p>
Publics visés	<i>Médecins généralistes à la recherche d'une installation en secteur rural ou semi-rural</i>
Pilote de l'action	<i>Communes de la CARO</i> <i>CARO</i>
Partenaires	<i>Communes de la CARO</i> <i>CARO</i> <i>Département</i> <i>ARS</i> <i>Professionnels de santé</i>
Calendrier prévisionnel	<i>Tout au long de l'année et en fonction des sollicitations des communes</i>
Financement / Enjeux	<p><i>Selon les projets :</i></p> <p><i>Communes</i></p> <p><i>ARS</i></p> <p><i>Département</i></p> <p><i>Région</i></p> <p><i>Etat</i></p> <p><i>CARO</i></p>
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat	<p><i>Nombre de projets en cours</i></p> <p><i>Nombre d'installations de nouveaux médecins relative aux actions menées et/ou ancrage des médecins présents</i></p>

Axe 1	Accès aux soins et offres de soins
Enjeux	Favoriser l'installation et l'ancrage des médecins sur le territoire
Fiche Action N°16	Création d'un espace de petites annonces en ligne
Contexte	<p><i>Le besoin de "recrutement" médical en activité salariale ou libérale est aujourd'hui permanent sur le territoire.</i></p> <p><i>Les demandes et annonces des structures (établissement thermal, centre de santé, M.S.P, communes) ou des professionnelles libéraux sont répartis sur des supports protéiformes (site internet des structures, réseaux sociaux, presse spécialisée).</i></p> <p><i>Cette multiplicité de support donne peu de visibilité à la dynamique territoriale des besoins en professions de santé.</i></p> <p><i>La CARO a souhaité s'identifier comme un "territoire recruteur" fédérant l'ensemble des besoins locaux.</i></p>
Description de l'action	<p><i>La CARO a créé avec l'appui d'un prestataire un espace de petites annonces de recrutement avec l'ambition d'y regrouper les différentes demandes et besoins des opérateurs de santé locaux.</i></p> <p><i>Cet espace territoire recruteur a été créé via le site https://www.annonces-medicales.com/offres-emploi/CARO. Au-delà de regrouper les offres de recrutement local, cet espace présente également les éléments d'attractivité du territoire (galerie photos, vidéos, brochure thématique...).</i></p> <p><i>Il représente un outil de promotion territoriale en ligne non négligeable.</i></p> <p><i>Depuis sa création ce dispositif a permis plusieurs contacts avec des professionnels de santé et à contribuer à la première installation de médecins sur le territoire communautaire</i></p>
Publics visés	<i>Professionnels de santé en recherche d'activités et ou d'installation.</i>
Pilote de l'action	CARO
Partenaires	<i>Prestataire : annoncesmédicales.com</i>
Calendrier prévisionnel	<i>Annuel et permanent</i>
Financement	CARO
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat	<i>Nombre d'annonces en ligne</i> <i>Nombre de recrutements concrétisés grâce à l'outil</i> <i>Nombre de contacts réalisés grâce à l'outil</i>

Axe 1	Accès aux soins et offres de soins
Enjeux	Favoriser l'installation et l'ancrage des médecins sur le territoire
Fiche Action N°17	Accueillir et orienter les nouveaux médecins
Contexte	<i>Suite à la dynamique créée sur le territoire par la démarche santé de la CARO, celle-ci est de plus en plus identifiée par les professionnels de santé comme une structure ressource en termes de projet d'installation des médecins libéraux. Dans ce cadre la CARO est régulièrement sollicitée par des remplaçants, internes en stage sur le territoire, médecins extérieurs, sur les possibilités d'installation.</i>
Description de l'action	<p><i>La coordination santé de la CARO s'investit particulièrement dans l'accompagnement de ces demandes.</i></p> <p><i>La connaissance du réseau institutionnel et du maillage professionnel est un levier favorisant la levée de certains freins administratifs ou organisationnels.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des projets de santé collaboratifs en cours - Recherche de locaux adaptés - Orientation vers des confrères en recherche d'associés - Accompagnement et orientation pour les aides à l'installation (Département, A.R.S, C.P.A.M) - Orientation vers les services compétents dans le cadre de projet d'investissement
Publics visés	<p><i>Médecins extérieurs avec un projet d'installation sur le territoire.</i></p> <p><i>Médecins remplaçants en activité sur le territoire.</i></p> <p><i>Internes en stage sur le territoire.</i></p>
Pilote de l'action	CARO
Partenaires	<p><i>Communes de la CARO</i></p> <p><i>Services municipaux</i></p> <p><i>Département</i></p> <p><i>A.R.S et CPAM</i></p>
Calendrier prévisionnel	<i>Annuel et permanent</i>
Financement	CARO
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat	<i>Nombre de nouvelles installations concrétisées sur le territoire</i>

AXE 2

Prévention et promotion de la santé

Fiches actions intégrées au CLS de la CARO

Action de prévention en santé

- 18. Prescription médicale d'APA (Activités Physiques Adaptées)
- 19. Soutenir l'offre de soins locale en Accompagnement et Prévention des Addictions
- 20. Intégration des enjeux de l'Atelier Santé Ville au sein du volet du CLS
- 21. Parcours prévention santé des CCAS

Développer l'offre de formation en santé sur le territoire

- 22. Création d'un pôle de formation supérieur en santé

Axe 2	Prévention et promotion de la santé
Enjeux	Actions de prévention en santé
Fiche Action N°18	Prescription médicale APA (Activités Physiques Adaptées)
Contexte	<p><i>En 2019 dans le cadre du projet de santé porté par les médecins de la MSP de Tonnay-Charente il est apparu une motivation et un axe fort à développer le "sport santé" sur le territoire.</i></p> <p><i>Au cours de ces échanges avec les médecins, la CARO a proposé d'impulser dans ce cadre la création d'un premier dispositif de prescription médicale d'Activités Physiques Adaptées. La CARO s'est rapprochée de la coordination du dispositif d'Etat PEPS (Prescription d'Exercice Physique pour la Santé), afin d'étayer et de formaliser cette démarche avec les médecins investis. Pour rappel ce type de dispositif consiste à prescrire à des patients en affection de longue durée la pratique d'une activité physique à des fins thérapeutiques et/ou préventives.</i></p>
Description de l'action	<p><i>Suite à cette impulsion partenariale entre les médecins, la CARO et la coordination PEPS, un premier dispositif est devenu opérationnel en septembre 2020 sur Tonnay-Charente.</i></p> <p><i>Une quinzaine de patients sont ainsi orientés vers un éducateur sportif APA pour des prises en charge bi hebdomadaire.</i></p> <p><i>Forts de ces premiers résultats concluants, les médecins ont souhaité développer davantage le dispositif et sont parvenus à faire financer en partie leur action par la Fondation de France, en impulsant et soutenant également financièrement ce type de dispositif via l'ACI de la MSP signé avec la CPAM.</i></p> <p><i>La CARO porte l'idée d'un développement de ce type de dispositif sur l'ensemble du territoire communautaire, en s'appuyant sur l'expérience réussie de la MSP de Tonnay-Charente.</i></p> <p><i>A ce titre un nouveau dispositif de prescription APA a émergé sur la MSP de Rochefort en 2023 sur la thématique de la prévention de l'obésité chez les jeunes adolescents.</i></p> <p><i>Plusieurs psychiatres souhaitent initier ce même type de dispositif sur Rochefort.</i></p> <p><i>Il est à noter que les élus de la commission "Développement des Actions pour la Santé et l'Accès aux Soins" ont défini un régime de subvention à hauteur de 2000€ annuel pour tout nouveau dispositif d'APA créé et pérennisé sur le territoire.</i></p> <p><i>Par ailleurs, la MSP de Tonnay-Charente dans le cadre de son fort investissement sur ce type de dispositif a été labellisée par l'État en 2023 « Maison Sport Santé », lui permettant ainsi de devenir une structure référente et ressource sur cette thématique au niveau local.</i></p>

Publics visés	<i>Patients en ALD suivis ou non par les MSP de Rochefort et Tonnay-Charente</i>
Pilote de l'action	<i>Médecins de la MSP de Tonnay-Charente Médecins de la MSP de Rochefort Coordination PEPS</i>
Partenaires	<i>Médecins de la MSP de Tonnay-Charente Médecins de la MSP de Rochefort Coordination PEPS Ville de Tonnay-Charente Ville de Rochefort CARO</i>
Calendrier prévisionnel	<i>Dispositif annuel reconduit</i>
Financement	<i>CARO Fondation de France MSP de Tonnay-Charente MSP de Rochefort CPAM via ACI PEPS ARS</i>
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat	<i>Nombre de patients orientés et pris en charge Niveau de développement du dispositif sur le territoire de la CARO Niveau de pérennisation de ces dispositifs</i>

Axe 2	Prévention et promotion de la santé
Enjeux	Actions de prévention en santé
Fiche Action N°19	Soutenir l'offre de soins locale en Accompagnement et Prévention des Addictions
Contexte	<p><i>Les éléments de diagnostic soulignent une forte problématique de public en situation d'addictions sur le territoire, à ce titre le CLS doit pouvoir accompagner les ressources locales en matière de lutte contre les addictions.</i></p> <p><i>Sur la CARO la prise en charge en addictologie est repartie entre deux structures différentes et complémentaires ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le CSAPA de l'Hôpital de Rochefort est un centre de consultation qui accueille toutes personnes en difficultés par rapport à une conduite addictive et qui souhaite un soutien. Les accompagnements du CSAPA hospitalier concernent plus particulièrement les addictions à l'alcool, le tabac ou certaines addictions sans produits</i> - <i>Le CSAPA de l'association Tremplin 17 situé sur la Ville de Rochefort dans le quartier du Petit Marseille, le CSAPA Tremplin 17 est plus particulièrement spécialisé dans les addictions médicamenteuses aux opiacés et stupéfiants (cocaïne, ecstasy, amphétamines, crac, héroïne, MDMA...).</i> <p><i>Il intervient aussi sur des cas d'addictions sans produits (jeux, paris...).</i></p> <p><i>En 2020 le CSAPA Tremplin 17 a fait part à la CARO de plusieurs difficultés ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>La difficulté à libérer du temps médical pour le suivi des patients</i> - <i>La difficulté d'orientation vers la médecine de ville (pour les patients stabilisés, au regard de la pénurie de médecins et du nombre de médecins trop restreints ayant l'autorisation de prescriptions de traitements de substitutions).</i> <p><i>Des locaux trop contraints pour une perspective de développement pourtant nécessaire au regard des besoins locaux</i></p>

Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - En ce qui concerne la carence de médecins empêchant l'orientation des patients sortants vers la médecine de ville et créant une file active de patients très importante restant de fait à la charge du CSAPA et impactant considérablement le temps médical dédié de la structure, la démarche santé de la CARO et l'installation de nouveaux médecins sur la commune de Rochefort a permis en grande partie de résoudre cette difficulté. Aujourd'hui les relais vers la médecine de ville sont plus fluides et permettent au CSAPA de récupérer du temps médical pour des patients entrants dans le dispositif d'accompagnement. - En ce qui concerne les locaux actuels du CSAPA Tremplin 17, trop contraints pour permettre le développement de l'offre de service, une solution a été travaillée en partenariat avec la CARO et les services de la ville de Rochefort. En effet, une emprise foncière appartenant à la ville de Rochefort et à proximité des locaux actuels du CSAPA a pu être identifié pour un projet de construction de nouveaux locaux par l'association Tremplin 17 au cours de l'année 2024. L'orientation de la Ville et de la CARO vers ce foncier disponible couplé à la volonté et à la capacité d'inversement Tremplin 17 dans de nouveaux locaux doit permettre tant la pérennisation que le développement de l'offre de service en addictologie sur le territoire.
Publics visés	Patients en situation d'addiction
Pilote de l'action	CSAPA Tremplin 17
Partenaires	CSAPA Tremplin 17 CARO Ville de Rochefort
Calendrier	2024 pour la réalisation des travaux Permanent pour la pérennisation de l'offre de service
Financement / Enjeux	Investissement du CSAPA Tremplin 17 / Pérennisation de l'offre de service en addictologie sur le territoire de la CARO
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat	Réduction de la file active de patients suivis par le CSAPA par la capacité d'orientation vers la médecine de ville <ul style="list-style-type: none"> - Quotité de temps médical libéré pour le CSAPA - Augmentation du nombre de patients pris en charge

Axe 2	Prévention et promotion de la santé
Enjeux	Développer l'offre de formation en santé sur le territoire
Fiche Action N°20	Intégration des enjeux de l'ASV au sein du CLS
Contexte	<p>Depuis 2013, l'ASV, porté jusque-là par le CCAS de Rochefort, a pour objectif d'identifier et de prioriser les actions à mener en termes de santé sur les quartiers prioritaires. A ce titre, et depuis la signature en 2015 du contrat de ville, il constitue le levier principal à actionner dans le cadre de la réduction des inégalités de santé en géographie prioritaire. Si le CLS devra se décliner à l'échelon intercommunal et donc bien plus largement que le territoire d'action de l'ASV, il devra prendre en compte le niveau de contractualisation que représente l'ASV au niveau des actions santé à mener en QPV ainsi que des moyens et ressources qui leurs sont dédiés.</p> <p>En tant que dispositif de droit commun le CLS devra ainsi porter une vigilance particulière aux situations de santé des habitants des QPV et venir, de manière complémentaire et additionnelle, soutenir les dynamiques déjà portées par l'ASV.</p>
Description de l'action	<p>La qualité de l'articulation CLS/ASV représente un des principaux enjeux pour le maintien et le développement des actions de santé à mener en géographie prioritaire.</p> <p>Aussi et afin de rendre cette articulation efficiente, et après en avoir échangé avec le CCAS de la Ville de Rochefort et les services de l'Etat il a été proposé que la coordination de l'ASV soit transférée au coordinateur CLS de la CARO.</p> <p>De son côté le CCAS en tant qu'opérateur, poursuivra les actions de santé menées en direction des habitants des QPV en collaboration directe avec le coordinateur CLS de la CARO.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Parcours prévention santé - Réunion d'information sur les dispositifs locaux - Stage SSE, IFSI <p>Au regard du statut d'ensemblier du CLS sur les leviers à actionner pour les réductions des inégalités sociales et territoriales de santé il apparaît qu'un dispositif tel que l'ASV vient doublonner les instances partenariales locale en matière de santé sur les QPV.</p> <p>Il n'apparaît donc plus nécessaire de maintenir l'Atelier Santé Ville en tant que dispositif et de concentrer les moyens et actions en direction des QPV au sein des démarches menées dans la dynamique du CLS.</p> <p>A ce titre le prochain contrat de Ville fera désormais référence au CLS dans les leviers à actionner en termes de santé et non plus à l'atelier santé ville.</p>

Publics visés	<i>Partenaires du champ médico-social et de la santé Habitants des quartiers prioritaires</i>
Pilote de l'action	<i>CARO</i>
Partenaires	<i>CCAS</i>
Calendrier prévisionnel	<i>Annuel</i>
Financement / Enjeux	<i>CARO CCAS ETAT Politique de la Ville</i>
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat	<i>Il devra être évalué le maintien, la pertinence et le développement des actions de santé menées en direction des habitants des QPV ainsi que leurs bonnes articulations avec les orientations prioritaires retenues dans le cadre du CLS. Les actions spécifiques menées sur les QPV Le nombre d'habitants des QPV concernés par les actions</i>

Axe 2	Prévention et promotion de la santé
Enjeux	Actions de prévention en santé
Fiche Action N°21	Parcours prévention santé des CCAS
Contexte	<p><i>Les différents diagnostics locaux ont fait ressortir des difficultés pour des publics en situation de précarité (notamment issu des quartiers prioritaires) à accéder à des actions de préventions et de soins. Dans la continuité des travaux menés au sein de l'ASV du CCAS de Rochefort et du CCAS de Tonnay-Charente, il est apparu nécessaire pour certains publics suivis, d'accéder à des bilans de santé afin de les reconnecter à un parcours de prévention et de soins adapté.</i></p>
Description de l'action	<p>1- <i>Pour le CCAS de Rochefort</i></p> <p><i>Le parcours prévention santé est un dispositif déployé par le CCAS de Rochefort visant à lutter contre le renoncement aux droits et aux soins. Il permet d'accompagner gratuitement le public en situation de précarité pour une meilleure prise en compte de sa santé en proposant un dispositif de prévention alliant atelier collectif, bilan de santé complet et accompagnement de la personne sur une période de trois mois de manière collective et ou individuelle.</i></p> <p><i>Le parcours prévention santé est la première étape d'un parcours de soin personnalisé.</i></p> <p><i>Cette offre de service s'adresse également aux partenaires qui œuvre dans le champ de sanitaire et du social afin qu'ils orientent vers le CCAS les personnes qui pourraient en bénéficier.</i></p> <p><i>Le parcours prévention santé se construit autour de six étapes et cinq objectifs</i></p> <p><i>Etapes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Repérage des publics concernés</i> - <i>Constitution du groupe pour une période de cinq mois</i> - <i>Atelier collectif de prévention et de sensibilisation</i> - <i>Bilan santé effectué dans un centre d'examen de santé à Niort</i> - <i>Information au médecin traitant et orientation</i> - <i>Atelier collectif et bilan de l'action</i>

<p>Description de l'action</p>	<p><i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le public sur l'importance de préserver son capital santé et de développer des comportements de santé responsables - Délivrer une information claire sur l'accès aux droits en matière de santé afin de lutter contre le non recours - Identifier les obstacles à une prise en compte de la santé - Favoriser un meilleur accès aux soins et aux structures de soins - Lutter contre l'isolement, remobiliser les personnes par la formation du groupe et la mise en place d'une action conviviale et participative <p>2- Pour le CCAS de Tonnay-Charente</p> <p>Accompagnement des publics précaires bénéficiaires de l'aide alimentaire sur le dispositif « bien dans mon corps, bien dans mon assiette » sur un aspect nutritionnel.</p> <p>Cet accompagnement spécifique se complète notamment avec l'orientation et l'accompagnement de ces publics pour un bilan global de santé au Centre de Santé de Niort.</p>
<p>Publics visés</p>	<p>Tous les publics en situation de précarité ou rencontrant des difficultés dans la prise en charge de leur santé, habitant sur le territoire. Limité à douze personnes par session pour le CCAS de Rochefort.</p>
<p>Pilote de l'action</p>	<p>CCAS</p>
<p>Partenaires</p>	<p>CARO Ville de Rochefort Etat</p>
<p>Calendrier</p>	<p>Deux cessions de cinq mois par an pour le CCAS de Rochefort</p>
<p>Financement / Enjeux</p>	<p>Etat Politique de la Ville CCAS</p>
<p>Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat</p>	<p>Nombre de personnes accompagnées par les dispositifs Niveau d'autonomie retrouvée pour une meilleure prise en compte de sa santé Levée du renoncement aux soins</p>

Axe 2	Prévention et promotion de la santé
Enjeux	Développer l'offre de formation en santé sur le territoire
Fiche Action N°22	Création d'un pôle de formations supérieur en santé
Contexte	<p><i>La ville de Rochefort et la CARO se sont engagées dans la réhabilitation de l'ancien Hôpital Saint Charles avec notamment l'ambition d'y développer au sein de son emprise foncière un pôle de formation supérieur dans différents domaines et plus particulièrement celui des métiers de la santé.</i></p> <p><i>Étant déjà actée la fusion des IFSI/IFAS de La Rochelle et Rochefort au sein de ces futurs équipements, la collectivité est aujourd'hui en réflexion sur l'intégration d'autres formations en santé, afin de proposer un corpus pertinent et adapté aux enjeux de santé publique d'aujourd'hui et de demain. Parmi ces enjeux, et afin de lutter contre la carence de médecin qui va encore se développer dans les prochaines années, se présente l'émergence de métiers de santé "intermédiaires" venant soutenir les médecins dans leur capacité à augmenter leur file active de patient par la délégation de tâche protocolisée (ex : assistant médicaux, IPA).</i></p> <p><i>En complément, le vieillissement de la population et le virage domiciliaire vont provoquer un besoin grandissant de personnels formés aux soins à domicile et aux métiers du grand âge.</i></p> <p><i>Ces nouveaux métiers représentent potentiellement un levier significatif d'amélioration de la prise en charge des patients sur le territoire, tant quantitativement que qualitativement.</i></p>

Description de l'action	<p>Les services de la CARO sont actuellement en démarche de prospection sur différent types de formation en santé dans le cadre des enjeux précités. Ont déjà été pré-identifiés les formations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Infirmière en pratique avancée avec l'accord préalable de la faculté de médecine et le CHU de Poitiers (organisation d'un 1er séminaire IPA sur Rochefort en 2023) - Formation des Maîtres de Stage Universitaire, médecins généralistes et pharmaciens (le responsable de ces formations étant déjà identifiés et partenaire de la CARO dans sa démarche santé) - Formation d'auxiliaire de vie : travail à mener avec la Région et le Département - Prépa à la 1ère année de médecine (benchmarking et prospective à mener) - DU de médecine thermale (benchmarking et prospective à mener) - Formation d'assistant médical (benchmarking et prospective à mener) - Formation sur la thématique ONE HEALTH, en relation éventuelle avec des formations sur la thématique environnementale (benchmarking et prospective à mener) - Orthoptiste - Formation d'assistant kinésithérapeute <p>Afin de compléter sa démarche de prospection la CARO a lancé au cours de l'été 2023 un appel à manifestation d'intérêt à destination des opérateurs de la formation en santé. L'ensemble des candidatures relatives à cette AMI sera étudié à l'automne 2023 en complément d'une démarche de prospection qui doit encore se poursuivre.</p>
Publics visés	<p>Professionnels de santé Étudiants Organismes de formation</p>
Pilote de l'action	CARO
Partenaires	<p>IFSI / IFAS Université et CHU de Poitiers Organismes de formation Région Département Ville de Rochefort GHTA 17</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Début des travaux septembre 2022 Fin des travaux prévus en 2026</p>
Financement / Enjeux	A définir selon la programmation des formations retenues
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat	<p>Émergence d'un pôle de formation supérieur en santé adapté aux enjeux de santé publique d'aujourd'hui et de demain Pertinence et nombre de formations intégrées</p>

AXE 3

Promotion de la santé mentale

Fiches actions intégrées au CLS de la CARO

Accompagner le développement des ressources en santé mentale sur le territoire

- 23. Mise en place d'un Conseil Local Santé Mentale (CLSM)
- 24. Coordination des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)
- 25. Groupe d'Échanges et d'Orientations Multi partenarial (GEOMP)
- 26. Promouvoir et accompagner la prise en charge des troubles de comportements alimentaires (TCA) sur le territoire
- 27. Accompagnement pour le développement des ressources en psychiatrie

Axe 3	Promotion de la santé mentale
Enjeux	Accompagner le développement des ressources en santé mentale sur le territoire
Fiche Action N°23	Mise en place d'un CLSM
Contexte	<p><i>Parallèlement à l'élaboration du CLS, la CARO s'est également engagée dans la constitution d'un Conseil Local en Santé Mentale.</i></p> <p><i>Les CLSM ont pour objectifs de définir et de mettre en œuvre les politiques locales et des actions favorisant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées, enfants comme adultes. Ils représentent un espace de concertation et de codécision entre élus locaux, psychiatrie publique et autres professionnels de santé du territoire identifiés et concernés par la santé mentale.</i></p>
Description de l'action	<p><i>Localement, la CARO a déjà fait part, aux partenaires opérateurs en santé mentale, du projet de CLSM qui reste à formaliser. A travers ses actions, la CARO entretient déjà des relations privilégiées avec certains opérateurs de la santé mentale sur son territoire :</i></p> <p><i>Service de psychiatrie infanto juvénile, CSAPA, psychiatre de la MSP de Rochefort, Centre hospitalier de Rochefort dans le cadre des TCA...</i></p> <p><i>Afin de relancer une dynamique sur ce sujet, la CARO a repris en 2023 la coordination des Semaines de l'Information en Santé Mentale (SISM).</i></p> <p><i>La sollicitation des partenaires à se mobiliser pour les SISM S2023 doit permettre de compléter l'identification des acteurs à mobiliser pour la constitution du CLSM, ainsi que les actions prioritaires qui pourront y être traitées.</i></p>
Publics visés	<i>Professionnels et structures de la Santé Mentale du territoire de la CARO</i>
Pilote de l'action	CARO
Partenaires	<i>Professionnels et structures de la Santé Mentale du territoire de la CARO</i> <i>Coordinatrice du PTS 17</i> <i>Coordinatrice territoriale 17 Nord en charge de la promotion de la santé mentale et de la prévention des suicides</i>
Calendrier	<i>A définir dans le cadre de la création partenariale du CLSM</i>
Financement	ARS et CARO
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat	<i>Création et formalisation d'un CLSM sur le territoire de la CARO</i> <i>Nombre d'action émergente du CLSM suite à sa constitution</i> <i>Opérationnalité du dispositif</i> <i>Lisibilité de l'offre en santé mentale sur le territoire</i>

Axe 3	Promotion de la santé mentale
Enjeux	Accompagner le développement des ressources en santé mentale sur le territoire
Fiche Action N°24	Coordination des SISM (Semaines d'Informations sur la Santé Mentale)
Contexte	<p><i>Les SISM sont un moment privilégié pour réaliser des actions de promotion de la santé mentale. Ces semaines sont l'occasion de construire des projets en partenariat et de parler de la santé mentale avec l'ensemble de la population.</i></p> <p><i>Jusqu'en 2018 les SISM étaient localement portées par le CCAS de la Ville de Rochefort dans le cadre de son Atelier Santé Ville. L'intégration de la coordination de l'ASV du CCAS vers la coordination du CLS de la CARO a favorisé la reprise de cette organisation par le coordinateur santé de la CARO.</i></p>
Description de l'action	<p>LES CINQ OBJECTIFS DES SISM</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>SENSIBILISER le public aux questions de Santé mentale.</i> 2. <i>INFORMER, à partir du thème annuel, sur les différentes approches de la Santé mentale.</i> 3. <i>RASSEMBLER par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale.</i> 4. <i>AIDER au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale.</i> 5. <i>FAIRE CONNAÎTRE les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.</i> <p>Qui peut mettre en place une action ?</p> <p><i>Professionnels de santé, de l'éducation, du social, associations, usagers, familles, citoyens ou encore élus locaux sont invités à réaliser des actions à destination du grand public, pour parler ensemble de la santé mentale.</i></p> <p><i>En 2023 la CARO a relancé cette organisation sur son territoire. Une quinzaine de partenaires de la santé mentale se sont mobilisés pour la programmation d'une dizaine d'actions (portes ouvertes, formations, sensibilisations, expositions, rencontres, débats...).</i></p> <p><i>La forte motivation des partenaires investis, couplé à des enjeux grandissants en termes de problématiques locales en santé mentale, montre la nécessité à s'investir sur ce temps de communication. La programmation 2023 est une première relance des SISM sur le territoire et doit encore se poursuivre et se développer pour les prochaines éditions.</i></p>

Publics visés	<i>Grand public, professionnels de structures et opérateurs de la santé mentale du territoire de la CARO</i>
Pilote de l'action	CARO
Partenaires	<i>Professionnels de structures et opérateurs de la santé mentale du territoire de la CARO Coordinatrice du PTS 17 Coordinatrice territoriale 17 Nord en charge de la promotion de la santé mentale et de la prévention des suicides</i>
Calendrier	<i>Annuel, à l'automne selon la programmation nationale</i>
Financement / Enjeux	<i>CARO Ressources propres des opérateurs et structures investis dans la programmation</i>
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat	<i>Fréquentation des actions proposées dans le cadre de la programmation Dynamique émergente suite à la mobilisation des partenaires Impact et pertinence des actions menées L'évaluation des SISM se fera localement au sein du CLSM.</i>

Axe 3	Promotion de la santé mentale
Enjeux	Accompagner le développement des ressources en santé mentale sur le territoire
Fiche Action N°25	Groupe d'Échanges et d'Orientations Multi partenarial (GEOMP) de Rochefort
Contexte	<p><i>Dans le domaine de la santé mentale, il existe des situations cliniques très diverses, qui vont du trouble mental caractérisé et sévère aux troubles plus fréquents mais beaucoup moins invalidants, à des états de souffrance psychique parfois réactionnelles à des situations difficiles qui peuvent évoluer vers un trouble constitué ou non. Certains publics constituent des groupes à risques.</i></p> <p><i>De nombreux professionnels ou acteurs de proximité sont souvent démunis devant ces comportements.</i></p> <p><i>Suite à l'identification d'un besoin local sur fond de récurrence de crises complexes à déterminants multiples révélées par :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Les diagnostics locaux autour des problématiques en Santé Mentale</i> ✓ <i>L'interpellation de services de la ville de Rochefort par des professionnels (Bailleurs sociaux, travailleurs sociaux), isolés dans leurs champs de compétences respectifs et parfois démunis</i> ✓ <i>La difficulté des acteurs de première ligne, témoins privilégiés de situations ou pris à partie, peu ou pas informés des possibilités de prise en charge médico-sociale et de leurs modalités de fonctionnement</i> ✓ <i>Des plaintes de voisinage pouvant reposer sur des manifestations véhémentes, des interpellations réitérées des élus locaux et des services publics en particulier, pour des tentatives de recours à des mesures d'Hospitalisation sous contrainte ou lorsque des situations de crises paraissent relever d'une prise en charge médicale.</i> <p><i>Ces troubles sont souvent présentés par des personnes fragilisées, en crise psychosociale ou en situation de décompensation d'une maladie psychique et plus particulièrement chez des personnes en situation précaire. Celles-ci peuvent cumuler des facteurs de risques individuels, familiaux, psychosociaux.</i></p> <p><i>Face à ces situations médico-psycho-sociales complexes, la pratique de travail en réseau s'est déjà établie entre différents partenaires du territoire qui en ressentent les bénéfices. Il s'agit aujourd'hui de renforcer et d'optimiser ce travail.</i></p> <p><i>En effet si certaines situations trouvent rapidement des solutions grâce aux interventions des différents services publics concernés, d'autres demeurent sans réponse et s'aggravent.</i></p>

	<p>✓ <u>Création d'un espace multi partenarial (GEOMP) ayant pour objet :</u></p> <p>D'être un lieu de concertation permettant d'arriver plus facilement à l'élaboration de propositions consensuelles et opérationnelles. Le regard croisé sur la situation renforce la cohérence des propositions</p> <p>D'examiner des situations individuelles complexes</p> <p>De renforcer les synergies entre les acteurs médicaux et sociaux autour de ces situations concrètes</p> <p>Cet espace est proposé aux professionnels institutionnels et associatifs, médicaux, paramédicaux, sociaux, et éducatifs du territoire de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan.</p> <p>✓ <u>Animation de la concertation</u></p> <p>Réalisée par La coordination territoriale Prévention du Suicide et Promotion de la Santé Mentale et/ou Le cadre de santé du CMP du secteur 3 de Psychiatrie et le CCAS de Rochefort- Un Vendredi matin, tous les deux mois de 10h à 12H30 à L'ADPP : 2, Rue Maurice MALLET Bâtiment le 430 Hall2 (2ème étage).</p> <p>- 2 situations (une heure par situation) seront analysées lors de chaque réunion</p> <p>Les conclusions de chaque situation seront portées sur une fiche synthétique.</p> <p>Cette fiche, cf. document en P.J., sera transmise au professionnel engagé dans la situation discutée et aux membres permanents, du GEOMP Rochefort.</p>
Publics visés	Personnes présentant de troubles psychiques complexes pour lesquels les dispositifs de droit commun n'ont pas trouvé de solution satisfaisante.
Pilote de l'action	Cadre de santé du CMP du secteur 3 de psychiatrie
Partenaires	<p><i>Direction Territoriale (Action sociale) Pays Rochefortais</i> <i>CCAS Rochefort</i> <i>Services de tutelles ADPP et UDAF</i> <i>Service salubrité publique, Ville de Rochefort</i> <i>Un médecin psychiatres du secteur 3</i> <i>La coordination territoriale « Prévention Suicide et Promotion de la Santé Mentale » et/ou Le cadre de santé du CMP du secteur 3 de Psychiatrie.</i> <i>L'association ALTEA CABESTAN</i> <i>La CARO</i></p>
Calendrier	Une fois tous les deux mois
Enjeux	<p>Assurer une lisibilité et une gouvernance pérenne du dispositif</p> <p>Actualisation de l'animation et du pilotage du GEOMP dans le cadre de l'élaboration du CLSM</p>
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat	<p>Nombre de situations traitées par le GEOMP</p> <p>Niveau de résolution des cas complexes</p>

Axe 3	Promotion de la santé mentale
Enjeux	Accompagner le développement des ressources en santé mentale sur le territoire
Fiche Action N°26	Promouvoir et accompagner la prise en charge des Troubles du Comportement Alimentaire (TCA) sur le territoire
Contexte	<p><i>Sur le territoire de la CARO, le champ des TCA est couvert par différents opérateurs, publics ou associatifs. Dès 2019 la CARO a été sollicitée par l'association Solidarité Anorexie Boulimie 17 afin de l'accompagner à promouvoir son action tout en soulignant les difficultés d'accompagnement de traitement de ces troubles aux origines protéiformes. Parallèlement, en 2021, le centre hospitalier de Rochefort, via la responsable du pôle pédiatrie, sollicitait également la CARO sur la nécessité de promouvoir et de communiquer sur l'existence d'une unité de prise en charge spécifique sur le territoire.</i></p>
Description de l'action	<p><i>L'association Solidarité Anorexie Boulimie 17 se concentre plus particulièrement sur l'accompagnement des proches de personnes en situation de TCA.</i></p> <p><i>Il s'agit ici de donner les outils nécessaires à l'entourage du patient pour une meilleure compréhension et un meilleur accompagnement.</i></p> <p><i>Les TCA sont souvent incompris par l'entourage direct des personnes concernées et peuvent provoquer, par l'isolement, une aggravation des troubles observés. L'association propose ainsi aux parents, accompagnants, familles de ne pas rester isolés dans la gestion et l'accompagnement des personnes en situation de TCA.</i></p> <p><i>Des permanences et des temps de rencontres sont ainsi programmés régulièrement sur Rochefort pour favoriser les échanges et outiller le mieux possible l'entourage des personnes en situation de troubles.</i></p> <p><i>La CARO, dans ses actions de promotion et de communication, accompagne l'association afin d'augmenter sa visibilité et les possibilités d'y recourir. A ce titre, l'action de l'association est mise en valeur dans la programmation des Semaines d'Informations en Santé Mentale en 2023 sur le territoire.</i></p> <p><i>Au sein du pôle pédiatrie du Centre Hospitalier de Rochefort s'est constituée une unité de référence pour la prise en charge des jeunes personnes en situation de TCA. Cette unité, de par sa spécialisation, est unique sur le territoire départemental. La cheffe du pôle pédiatrie est en relation étroite avec la CARO afin de communiquer notamment en direction des médecins de ville sur l'existence de cette possibilité de prise en charge spécialisée au sein du Centre Hospitalier.</i></p>

	<p><i>A cet effet, plusieurs temps de communication auprès des professionnels de santé du territoire ont été co-organisés par la CARO et le Centre Hospitalier. Ces temps doivent favoriser une meilleure efficacité du lien ville-hôpital dans la prise en charge des TCA diagnostiqués.</i></p> <p><i>La CARO et le pôle pédiatrie réfléchissent également à la possibilité d'adoindre, à cette unité spécialisée, un dispositif de prescription médicale d'activité physique adaptée particulièrement pertinent dans ce contexte.</i></p>
Public visé	<i>Toutes personnes souffrant de troubles du comportement alimentaire et plus particulièrement les adolescents</i>
Pilotes de l'action	<i>L'association Solidarité Anorexie Boulimie 17 Pôle pédiatrique du CH de Rochefort</i>
Partenaires	<i>CARO CH de Rochefort Association Solidarité Anorexie Boulimie 17</i>
Calendrier	<i>Permanent pour les prises en charges Ponctuel pour les évènements de communication</i>
Enjeux	<i>Améliorer la visibilité de l'offre locale sur la prise en charge des TCA en direction du grand public et des professionnels de santé</i>
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat	<i>Nombre de personnes accédant au dispositif Nombre d'orientations de la médecine de ville vers l'unité spécialisée du CH</i>

Axe 3	Promotion de la santé mentale
Enjeux	Accompagner le développement des ressources en santé mentale sur le territoire
Fiche Action N°27	Accompagnement pour le développement des ressources en psychiatrie
Contexte	<p><i>Les ressources en psychiatrie du territoire se développent principalement de la manière suivante :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le CMP adulte rattaché au CH Marius Lacroix est situé à proximité du CH de Rochefort</i> - <i>Le secteur de psychiatrie infanto-juvénile formé du CMPE-UHE et du CMPA dépendant également du CH Marius Lacroix et est installé en centre-ville de Rochefort</i> - <i>La psychiatrie de ville</i> <p><i>En 2019, la psychiatrie de ville ne comportait qu'une psychiatre sur le territoire. Parallèlement, dans son plan de développement, le CH Marius Lacroix a identifié la nécessité urgente de déployer davantage ses ressources sur le territoire de la CARO au regard des besoins et de la tension des services en activités.</i></p> <p><i>Cet état de fait souligne un déséquilibre entre l'offre psychiatrique du nord du département et celle plus au sud, dont la CARO. Les structures de psychiatrie publiques présentes sur Rochefort concernent un territoire bien plus élargi, recevant des patients venant de Marennes et Oléron, Cette organisation sectorielle renforce la nécessité de mieux outiller l'offre de soins en psychiatrie du territoire Rochefort Océan.</i></p>
Description de l'action	<p>Dans le secteur de la psychiatrie de ville, la démarche santé de la CARO, a favorisé l'installation nouvelle de deux psychiatres en MSP et une autre psychiatre en activité libérale.</p> <p>En 2022, on compte quatre psychiatres en médecine de ville contre une seule en 2019.</p> <p>De manière plus générale, la CARO doit poursuivre sa démarche d'attractivité pour les professionnels de santé et plus précisément pour attirer des spécialistes, trop peu nombreux sur le territoire. Pour ce, elle se propose de traiter ce sujet en partenariat avec le CH de Rochefort qui observe les mêmes besoins.</p> <p>En ce qui concerne le développement des ressources du secteur de la psychiatrie publique sur le territoire et plus particulièrement celui du secteur infanto-juvénile, plusieurs réflexions sont en cours entre la</p>

Description de l'action	<p>CARO et le CH Marius Lacroix, notamment sur des enjeux de relocalisation des services qui manquent actuellement d'espaces pour recevoir les ressources humaines nécessaires à la couverture de l'offre de soins locales.</p> <p>Si le CMPA a pu récemment déménager en 2023 et trouver des locaux adaptés et accessibles en centre-ville de Rochefort, les locaux du CMPE-UHE restent actuellement bien trop contraints. Ce sujet est un enjeu prioritaire pour le développement des ressources en psychiatrie infantile sur le territoire et nécessite la collaboration étroite du CH Marius Lacroix, de la CARO et de la commune de Rochefort.</p> <p>A ce sujet, la CARO reste en veille permanente sur la libération potentielle de locaux ou d'emprises foncières pouvant être adaptés à ce besoin. Dans ce cadre, la capacité d'investissement financier du CH Marius Lacroix doit encore être confirmée.</p>
Publics visés	Habitants du territoire Rochefort Océan et au-delà
Pilote de l'action	CARO CH Marius Lacroix
Partenaires	CARO CH Marius Lacroix ARS Ville de Rochefort
Calendrier	2024 - 2025
Financement / Enjeux	Capacité d'investissement du CH Marius Lacroix
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de résultat	Création de nouveaux locaux plus adaptés favorisant l'installation de nouvelles ressources humaines en vue de renforcer l'offre de soins locale

IV/ Gouvernance et fonctionnement

Contrat Local de Santé de la Communauté
d'Agglomération Rochefort Océan

1- Comité de Pilotage du CLS

- Son rôle :

Il valide et priorise les orientations et la mise en œuvre du plan d'action, évalue l'avancement et le résultat des actions menées et garantie la complémentarité et articulations des différents dispositifs, projets et modes de financement en relation avec le CLS.

- Calendrier :

Le comité de pilotage du CLS de la CARO se réunira à minima une fois par an, mais pourra être réuni au-delà, en fonction des actualités et/ou du déroulement technique du CLS.

- Sa composition :

La composition présentée ci-dessous est non exhaustive, la CARO et les cosignataires du CLS se réservent le droit d'y adjoindre toutes autres personnalités ou institutions en fonction de l'ordre du jour et des sujets abordés.

Pour la CARO :

M. Le Président de la CARO

Mme La Conseillère Communautaire à la CARO Déléguée à la Santé

M. Le Maire d'Échillais membre de la Commission Santé

Mme L'adjointe au Maire de Tonnay-Charente membre de la Commission Santé

Mme L'adjointe au Maire de Saint-Agnant membre de la Commission Santé

Mme La Directrice Général Adjointe en charge de la santé

M. Le Coordinateur Santé

Mme L'assistante de la Coordination Santé

Pour l'Etat :

M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Rochefort

Pour la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé :

M. Le Directeur de la DDARS 17

M. Le Responsable du pôle animation territoriale et parcours de la DDARS 17

Mme La Chargée de mission territoriale déléguée de la DDARS 17

Pour le Conseil Départemental de la Charente Maritime :

Mme La Présidente du CD 17 ou son représentant

Mme La Conseillère Départementale du canton de Rochefort

Pour la Direction Départementale de la cohésion sociale :

M. Le Directeur de la DDETS 17 ou son représentant

Pour la Région Nouvelle Aquitaine

M. Le Président de la Région de la Nouvelle Aquitaine ou son représentant

Pour la CPAM :

M. Le Directeur de la CPAM de Charente Maritime

Pour la Mutualité Sociale Agricole :

M. ou Mme Le Directeur ou La Directrice de la MSA de Charente Maritime

Pour les Centres Communaux d'Action Sociale de la CARO :

Mme La Directrice du CCAS de Rochefort ou son représentant

M. Le Directeur du CCAS de Tonnay-Charente ou son représentant

M. Le Directeur du CCAS de Fouras ou son représentant

Pour le GHT Littoral Atlantique :

Mme La Directrice du GHT Littoral Atlantique

Mme La Directrice du Centre Hospitalier de Rochefort

M. Le Directeur du Centre Hospitalier Marius Lacroix

Pour la Communauté des Professionnels de Santé du territoire :

Mme La Présidente de la CPTS Rochefort Océan

Mme La Coordinatrice des MSP Rochefort et Tonnay-Charente

M. Le Président de l'Union Mutualiste Rochefortaise

Mme La Chargée de mission territoriale AGORA'LIB

M. Le Président du CRP-IMG

Mme L'Infirmière Déléguée à la Santé Publique ASALEE

Mme La Cheffe de service CSAPA Tremplin 17

Mme La Cheffe de service CSAPA Hospitalier

M. Le Maître de Conférence Associé à la Faculté de Médecine de Poitiers en charge des formations MSU

Mme La Directrice de l'IFSI/IFAS La Rochelle Rochefort

2- Comité technique du CLS

- Son rôle :

Il est responsable du suivi et de la mise en œuvre des fiches actions du CLS. A cet effet, il est susceptible d'organiser des groupes de travail ou réunions thématiques en relation avec les projets en cours.

Il assure le suivi des décisions du comité de pilotage.

- Calendrier :

Le comité technique du CLS de la CARO se réunira à minima deux fois par an, mais pourra être réuni au-delà en fonction des actualités et/ou du déroulement technique du CLS.

- Sa composition :

La composition présentée ci-dessous est non exhaustive, la CARO et les opérateurs techniques du CLS se réservent le droit d'y adjoindre tous autres techniciens ou acteurs en fonction de l'ordre du jour et des sujets abordés.

Pour la CARO :

Mme La Directrice Général Adjointe en charge de la santé

M. Le Coordinateur Santé

Mme L'Assistante Coordination Santé

Pour la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé :

M. Le Responsable du pôle animation territoriale et parcours

Mme La Chargée de mission territoriale

Pour le Conseil Départemental de la Charente Maritime :

Mme La Chargée de mission du Plan Santé du Département

Pour la CPAM :

Mme La Référente des organisations de soins coordonnées

Pour les Centres Communaux d'Action Sociale de la CARO :

Mme La Directrice du CCAS de Rochefort ou son représentant

M. Le Directeur du CCAS de Tonnay-Charente ou son représentant

M. Le Directeur du CCAS de Fouras ou son représentant

Pour le GHT Littoral Atlantique :

Mme La Directrice du Centre Hospitalier de Rochefort
M. Le Directeur du Centre Hospitalier Marius Lacroix

Pour la Communauté des Professionnels de Santé du territoire :

Mme La Coordinatrice de la CPTS Rochefort Océan
Mme La Coordinatrice des MSP Rochefort et Tonnay-Charente
Mme La Chargée de mission AGORA'LIB
Mme La Déléguée à la Santé Publique ASALEE
Mme La Cheffe de service du CSAPA Tremplin 17
Mme La Cheffe de service du CSAPA Hospitalier

3- Groupes de travail et réunions thématiques

Sous la décision du comité technique, des groupes de travail spécifiques pourront être organisés en fonction des thématiques, actualités, ou projets en cours. Ces rencontres représentent le squelette opérant du CLS. Leur composition peut évoluer en fonction des problématiques ou de l'actualité. Ils seront constitués de techniciens référents et opérateurs compétents au regard des sujets à traiter.

Le partenariat et les collaborations professionnelles sont d'ores et déjà riches et denses au sein des actions préalablement présentées.

De plus, certaines thématiques font déjà l'objet de groupes de travail spécifiques (ex : CPTS, ASV, projets de santé communaux, pôle de formation supérieur en santé...).

Cependant, dans la suite de l'animation du contrat local de santé, certaines thématiques pourront faire l'objet de nouveaux groupes de travail, notamment en ce qui concerne la santé mentale et la mise en place du CLSM.

4- Evaluation du CLS

Afin d'apporter une appréciation collective des actions menées sur le territoire dans le cadre du CLS, l'évaluation fera appel à la participation active des instances de gouvernance et opérationnelles (comité de pilotage, comité technique, groupe de travail).

Les indicateurs d'impact et d'activités mentionnés dans chacune des fiches actions doivent permettre de mesurer l'efficacité de la mise en œuvre du CLS.

Le CLS de la CARO se doit d'être un outil vivant au service de la réduction des ISTS et de l'amélioration des problématiques de santé sur le territoire.

A cet effet, il doit pouvoir évoluer et s'ajuster en fonction des actualités ou besoin naissants. Ces ajustements et évolutions devront être présentés et validés en comité de pilotage

5- La coordination du CLS

La coordination opérationnelle du CLS est portée par la CARO via son coordinateur santé et en étroite collaboration avec les services de la DDARS 17.

6- Financement des actions du CLS

Les contrats locaux de santé ne disposent pas aujourd’hui de financements propres ou spécifiques identifiés, mise à part la subvention allouée par les ARS pour le financement des postes de coordinations CLS/CLSM.

A cet effet, les actions identifiées par le CLS de la CARO trouvent leurs financements dans l’ensemble des dispositifs de droit commun dont elles peuvent relever (Dispositif de financements de l’Europe, de l’État, de la Région, du Département, appel à projets...).

Ces différents partenaires financiers sont ainsi mobilisés à l’échelle des actions et non à l’échelle du contrat, et en fonction des thématiques, des territoires d’actions, ou des porteurs de projets. Ainsi l’ingénierie de financement reste très protéiforme selon les actions identifiées.

A titre d’information et afin de soutenir les actions priorisées dans son Contrat Local de Santé, la CARO a mobilisé des ressources financières nouvelles et supplémentaires sur l’année 2023 de l’ordre de 100 000€ annuel en investissement (dédiés au Fonds de Concours aux communes pour le rachat, la réhabilitation ou la création de cabinets médicaux) et de 50 000€ annuel en fonctionnement (logement et accueil des jeunes internes, site de petites annonces médicales, soirées évènementielles thématiques, soutien aux déplacements des patients vers le GHT, financement des actions directement portées par la CARO...).

V/ Signataires du CLS de la CARO



Entre,

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, représentée par M. Hervé BLANCHÉ, Président,
Ci-après désigné « M. Le Président de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan »,

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, représentée par Mme Isabelle GIREAUD,
Conseillère Communautaire Déléguée au Développement des Actions pour la Santé et l'Accès aux
Soins,

Ci-après désignée « Conseillère Communautaire Déléguée au Développement des Actions pour la
Santé et l'Accès aux Soins »,

L'Agence Régionale de la Santé de la Région Nouvelle Aquitaine (ARS Nouvelle-Aquitaine),
représentée par M. Laurent FLAMENT, Le Directeur de la Délégation Départementale de
Maritime de l'ARS Nouvelle Aquitaine,
Ci-après désignée « M. Le Directeur de la Délégation Départementale de Charente Maritime de
l'ARS Nouvelle Aquitaine »,

La Préfecture de la Charente-Maritime, représentée par M. Stéphane DONNOT,
Sous-Préfet de Rochefort,
Ci-après désignée « M. Le Sous-Préfet de Rochefort »,

Il a été convenu le présent Contrat Local de Santé (CLS) portant sur la Communauté
d'Agglomération Rochefort Océan pour la période 2024-2028 .

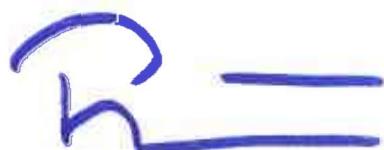
à Rochefort le 20 mars 2024

M. Le Sous-Préfet de Rochefort,

A blue ink signature consisting of a stylized 'J' followed by 'DONNOT' and a horizontal line.

M. Stéphane DONNOT

M. Le Président de la Communauté
d'Agglomération Rochefort Océan,

A blue ink signature consisting of a stylized 'R' followed by two horizontal lines.

M. Hervé BLANCHÉ

Mme La Conseillère Communautaire Déléguee
au Développement des Actions pour la Santé
et l'Accès aux Soins,

A blue ink signature consisting of a stylized 'I' followed by 'GIREAUD'.

Mme Isabelle GIREAUD

M. Le Directeur de la Délégation
Départementale de Charente Maritime de
l'ARS Nouvelle Aquitaine,

A blue ink signature consisting of a stylized 'L' followed by 'FLAMENT'.

M. Laurent FLAMENT

VI/ Annexes

1. Délibération du Conseil Communautaire de la CARO – compétence santé
2. Lettre d'engagement initiale État, ARS, CARO
3. Diagnostic Hippocrate Développement
4. Diagnostic de l'Observatoire Régional de Santé
5. Cartographie médicale de la CARO